MAIRIE DE PARIS

2008

info DASCO

le lien entre les agents

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

RÉTROSPECTIVE 2007 - 2008

SEPTEMBRE

30/08
Catherine Moisan à la rencontre des agents dans leurs écoles

03/09
Tradtionnelle tournée du Maire à la rentrée

du 5/09 au 18/12
Relais d'accueil pour étudiants étrangers

du 10 au 14/09
Espace service pour tous les étudiants au CROUS

19 /09 au 17/10
Les Mercredis de la coupe du Monde de rugby

27/09
Journée rugby au musée du Quai Branly

19/09 - 3 et 17 /10
Journée d'information pour les nouveaux directeurs

OCTOBRE

08/10
Cap en Fac : pour sensibiliser les lycéens aux études

22/23
Session d'accueil des nouveaux arrivants à la Dasco

NOVEMBRE

21/11 - Des centres de loisirs au Conseil de Paris - Journée des Droits de l'Enfant

21 et 22/11
Les 125 ans de l'ESPCI

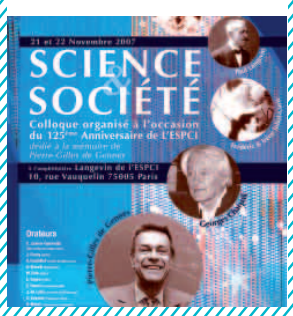

22/11
Remise des médailles d'honneur

DÉCEMBRE

du 22 au 25/11
Animation des PVP au salon de l'éducation

24 - 25/11
Envie d'Amphi : les parisiens invités à l'université

27/11
Tournoi de Hand Ball - 600 enfants à la halle Carpentier

28/11
Journée découverte des Centres de loisirs

JANVIER

3 au 8 /12
Ambassadrices des sciences dans les lycées

du 6 au 19/12
Exposition des 4 écoles d'art et de design

19//12 - Inauguration du centre de ressources goût et éducation alimentaire

24/01
Nouvelle série de conférences : les mercredis pour la science

MARS

06/02 · “Marine à l’hôpital”, un film du centre de loisirs de l’hôpital du Kremlin Bicêtre

25/02 au 26/03
Des œuvres d’enfants exposés à l’Hôtel de Ville

14 et 15/03
Forum Vacances Arc-en-ciel

du 6 au 20/03
“Ici et Demain”
Festival artistique étudiant

AVRIL

du 14/03 au 19/03
Salon du livre

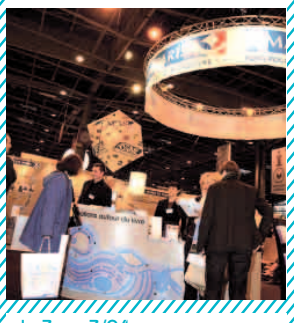

18 et 19/03
Salon Jobs d’été

du 1er au 07/04 · « Le Paris Vert des enfants », semaine du développement durable

02/04
Pascal Cherki à la rencontre des personnels de la DASCO

MAI

du 3 au 3/04
Animation des PVP au salon Musicora

du 15/04 au 15/06
Festival Sciences sur Seine

15/04 ·
Tremplin des jeunes artistes des centres de loisirs

28/05 - Prix du maire aux élèves les plus méritants des collèges et lycées, à l’hôtel de Ville

JUIN

28/05
Championnat de Paris de Push Car des centres de loisirs

09/06
Concert scolaire au théâtre du Châtelet

11/06 · « TV Bouvines », spectacle du centre de ressources citoyenneté

du 11 au 13/06
Salon autonomic

JUILLET-AOÛT

17/06·Projection des films des classes culturelles avec la cinémathèque scolaire

18/06 ·
Journée à la mer du centre de loisirs à parité, Cité Champagne

21/06 · Spectacle musical aux Arènes de Lutèce pour fêter les 400 ans de Québec

du 04/07 au 29/08
Centres de loisirs d’été

édito

Catherine MOISAN, directrice des affaires scolaires

Ce numéro d'Info DASCO est le premier dans sa formule nouvelle. Plus étoffé, s'attachant à faire un large tour d'horizon de la direction, il démontre notre volonté de rassembler plus globalement et avec plus de cohérence des informations importantes concernant la vie de la DASCO, de faire « un lien entre les agents ».

Donner la parole à un grand nombre de personnes afin qu'elles s'expriment sur les différents thèmes abordés est aussi l'un des buts recherchés de ce numéro d'Info DASCO qui s'attache à trouver un équilibre entre la libre tribune et le document officiel. Nous voulons aussi montrer plus précisément le travail que vous accomplissez avec beaucoup de compétence et de dévouement.

Ce numéro annuel vous parlera, je l'espère, à vous tous.

Cet Info DASCO s'arrête notamment sur la mise en place des nouvelles applications qui touchent des secteurs importants de notre activité (RH 21, Alizé…). Elles seront à terme de puissants leviers pour améliorer le service public et nos conditions de travail, mais dans leur phase de démarrage, elles obligent chacun d'entre nous à faire des efforts importants d'adaptation, ce qui n'est pas simple.

Puisque ce numéro s'inscrit au début de la nouvelle mandature, il offre l'opportunité de rappeler notre attachement aux valeurs qui nous animent et qui sont liées au service public, à l'intérêt général, et à notre souci de satisfaire au mieux les usagers de notre secteur d'activité. A travers les thèmes abordés et les différents témoignages, il illustre l'action quotidienne des agents de la DASCO guidée par ces objectifs.

Notre pari est ambitieux. Il ne peut être gagné que collectivement, car chacun d'entre vous a sa place et chaque place est importante pour réaliser au mieux les tâches relevant de la mission de service public qui nous a été confiée.

sommaire

. Tout en images page 2

. Édito page 4

. Chiffres clés page 5

. LA DASCO AUJOURD'HUI page 6

. Construire, restaurer, entretenir page 6

. Histoire et patrimoine [DOSSIER] page 8

. De nouvelles méthodes de travail pour les administratifs page 10

. Des actions éducatives pour tous les enfants page 12

. Des projets variés en temps scolaire page 14

. Un accompagnement scolaire en élémentaire et au collège page 15

. Des initiatives pour les étudiants et les adultes page 16

. Nos élus [DOSSIER] page 18

. LA DASCO & VOUS page 20

. Le service des ressources humaines se réorganise page 20

. Carrière et statut : la révolution culturelle page 21

. Prévention des risques professionnels page 24

. MIEUX VIVRE À LA DASCO page 25

. C'est fait pour vous [DOSSIER] page 26

INFO DASCO 2008 - ANNUEL - N°1 SEPTEMBRE 2008

Direction des Affaires Scolaires
3 rue de l'arsenal - 75004 Paris cedex 04

Directrice de publication : Catherine Moisan
Directrice de la rédaction : Isabelle Knafou
Rédactrice en chef : Marie-Christine Parcot
Ont participé à ce numéro : Claude Coquart, Marianne Devémy, Claire Chérie, Dominique Nicolas, Elisabeth Sourdille, Denis Peronnet, Suzanne Robichon, Jean Cambou, Jean-Pierre Boulay, Françoise Baldet…
Conception - réalisation : Stéphanie Pons, Valérie Pénafiel
Crédits photos : Damien Rouvière
Imprimerie : CARACTÈRE

… avec nos remerciements aux personnes qui se sont rendues disponibles pour parler de leur métier.

/// Les affaires scolaires à Paris, c'est...

136 260 élèves du premier degré répartis dans 322 écoles maternelles et 338 écoles élémentaires

59 390 élèves du second degré répartis dans 111 collèges, 13 lycées municipaux

470 élèves des 2 écoles supérieures municipales

2 170 élèves des 3 écoles d'art municipales

307 000 étudiants

116 600 repas chaque jour à la cantine (1er et 2nd degrés)

23 000 participants aux études surveillées en élémentaire chaque soir

25 000 participants aux ateliers bleus

18 000 bénéficiaires des séjours de vacances

2 100 bénéficiaires de l'aide au devoir des clubs « coups de pouce » et ALEM en CP et CM2, et d'AFM6 en 6e

19 000 enfants participant aux classes de découverte et classes culturelles

26 000 enfants, en moyenne, accueillis dans les 615 centres de loisirs chaque mercredi et 18 000 pendant les petites vacances

30 000 auditeurs dans les cours municipaux d'adultes

/// La DASCO, c'est...

8 034 agents titulaires et contractuels ainsi que 7 700 personnels vacataires (cours municipaux d'adultes, surveillance de l'interclasse, animation dans le périscolaire...)

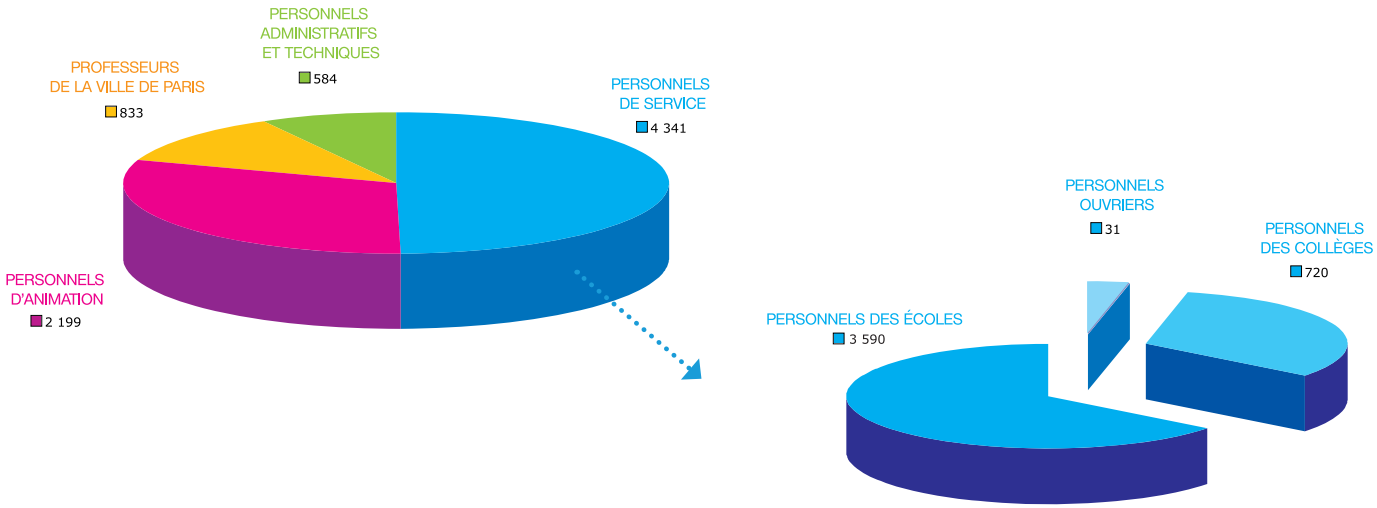

/// Les moyens de la DASCO

670 M€ de crédits DASCO

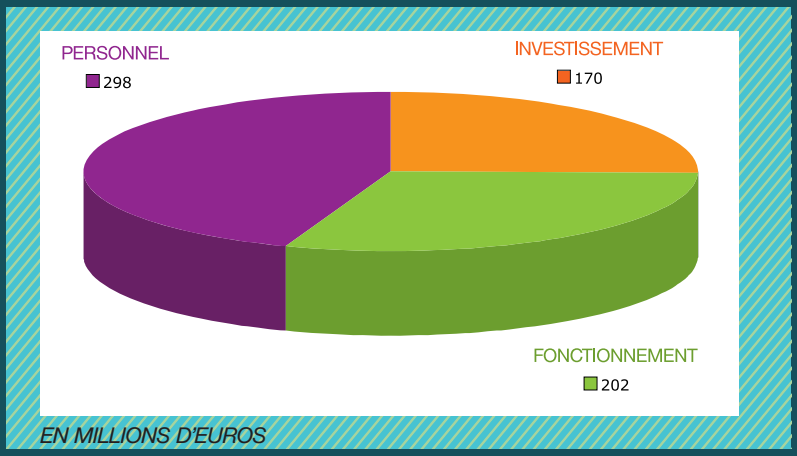

>> CONSTRUIRE, RESTAURER, ENTRETENIR

La Direction des affaires scolaires a en charge un patrimoine municipal important lié à l'enseignement. Pour le compte à la fois de la Ville et du Département de Paris, elle construit, entretient, modernise et met aux normes 660 écoles, 111 collèges, 13 lycées municipaux, 3 écoles d'art auxquels s'ajoute le patrimoine municipal dédié à l'enseignement supérieur.

Des travaux au quotidien

17 locaux et classes neufs en maternelle, 2 930 petites opérations d'entretien, de rénovation, d'amélioration, 31 grosses opérations de restructuration dans les écoles et les collèges

Cécile Ablard est responsable de la section bâtiment de la circonscription des affaires scolaires (CAS) des 8, 9 et 18e arrondissements. Elle nous explique en quoi consiste les petites opérations d'entretien et de rénovation.
Il y a plusieurs types d'intervention :

Les interventions immédiates

- celles des factotums de la CAS pour le mobilier et l'équipement sanitaire (un tableau à déplacer…).
- celles des ateliers de la section locale d'architecture (SLA) qui dépendent de la direction du patrimoine et de l'architecture (DPA), effectuées par des ouvriers qualifiés (menuisiers, plombiers…).
- celles d'entreprises privées quand l'intervention ne relève pas du contrat avec les ateliers de la DPA.

Les interventions programmées

- les besoins relevés en visite d'architecture qui ne nécessitent pas d'intervention immédiate ou urgente (la réfection d'une toiture…).
- les travaux relatifs à une décision du maire d'arrondissement dans le cadre de la gestion de ses établissements de proximité (répondre à la demande d'un directeur…).
- Les interventions qui s'effectuent dans le cadre de marchés transversaux de la DASCO, marchés d'entretien, de maintenance et de contrôle (l'entretien des jeux fixes de cour…).

Il y a **rénovation** (fonctionnement) quand on remplace l'existant à l'identique : réfection des peintures…

Il y a **amélioration** (investissement) quand on apporte une plus-value : remplacer des vitres simples par du double vitrage…

Des écoles accessibles aux enfants handicapés

En juin 2008, 72 écoles sont totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite, 36 le sont partiellement. 30 collèges sont totalement ou partiellement accessibles. Entre 2008 et 2010, 96 écoles supplémentaires seront accessibles.

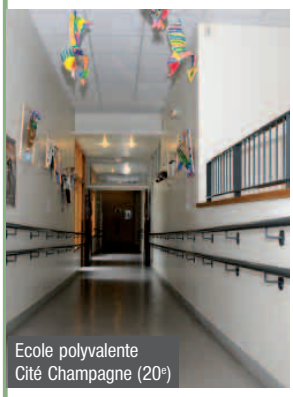
Ecole polyvalente
Cité Champagne (20e)

Brigitte Vassallo est chef du bureau de l'entretien et de la sécurité des écoles (BESE - sous-direction des écoles). Son adjoint Jérôme Hazan est responsable de la section programmation des travaux.

Q Que sont une école totalement accessible et une école partiellement accessible aux handicapés ?

Lorsque l'on parle d'une école totalement accessible, cela signifie que la mobilité des enfants atteints d'un handicap moteur ou sensoriel est garantie dans tous les lieux qui constituent l'école. Une école partiellement accessible est une école où certains lieux seulement - mais des lieux essentiels au parcours scolaire d'un enfant - sont accessibles : l'entrée de l'école, le préau, une salle de classe au moins, le réfectoire, la bibliothèque, un sanitaire au moins, une salle informatique s'il y a lieu… Une école partiellement accessible n'est pas une école destinée à l'être totalement.

Quel est le rôle de votre bureau dans ce domaine ?

La ville a des obligations réglementaires renforcées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Toutes les écoles nouvellement construites permettent d'accueillir des enfants handicapés, mais les autres écoles sont nombreuses et souvent anciennes. Nous devons donc les recenser en étudiant pour chacune d'elle la faisabilité d'un certain nombre de travaux plus ou moins importants qui impliquent des délais de réalisation plus ou moins longs. Quand les travaux sont envisageables, il faut les programmer. Nous travaillons avec les circonscriptions, les mairies d'arrondissement, avec la direction du patrimoine et de l'architecture (DPA) qui a mis en œuvre le schéma directeur, les sections locales d'architecture (SLA), et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). L'accessibilité concerne aussi la direction de la voirie et des déplacements (DVD) pour des aménagements particuliers à l'extérieur de l'école par exemple. Il est par ailleurs nécessaire d'avoir une démarche cohérente pour le parcours scolaire global de l'enfant, et de l'inscrire dans un projet plus vaste qui veut lier l'accès à l'école à celui d'autres structures comme les bibliothèques, les équipements sportifs… Le sujet est passionnant.

Quelle est l'échéance ?

En 2015, comme la loi le prévoit, la Ville aura des comptes à rendre à l'Etat. Le schéma directeur d'accessibilité sera étudié et on pourra identifier ce qui n'a pas abouti. Le critère géographique par exemple qui vise une répartition homogène du nombre d'écoles accessibles pose problème. Certains arrondissements seront inévitablement moins bien placés que d'autres. Ceux qui ont le moins d'écoles et de plus des écoles anciennes ont logiquement moins de chance. Il n'est pas possible de toucher à la structure de certains bâtiments au risque de la mettre en danger. Quoiqu'il en soit nous poursuivons les efforts engagés avec nos partenaires en tentant de mener une réflexion globale sur l'ensemble du patrimoine municipal.

>>> La rénovation du réseau téléphonique dans toutes les écoles.

La rénovation des infrastructures existantes, étalée sur une période de quatre ans à compter de 2008, se traduit par la réalisation de travaux de câblage permettant la mise en place d'un système téléphonique de dernière génération et la connection de nouveaux équipements informatiques (PC, tableau informatique, Visio conférence…).

Collège Colette Besson vu de la cour (20e)

Premier anniversaire du collège Colette Besson

Le bâtiment était il y a peu le lycée industriel municipal André-Marie Ampère. Selon Mesdames Monate et Bergogné, respectivement principale et gestionnaire du collège Colette Besson (20e), il a fait l'objet d'une belle rénovation réalisée par l'architecte Philippe Pumain.

La première année, période de rodage, des défauts peuvent apparaître, ils ont été pris en charge par l'entreprise de travaux via l'architecte. Un bon nombre d'aléas rencontrés à l'usage ont été réglés grâce à l'intervention de l'un des adjoints techniques habilité en électricité et qui a su répondre à divers besoins. Utiliser un bâtiment ancien impose forcément des contraintes qu'on ne peut pas contourner : le logement de la gardienne par exemple, a été conservé sur deux niveaux, ce qui ne se fait plus dans des établissements neufs.

La chance du collège fut en premier lieu que sa principale a eu connaissance de sa probable affectation alors que le chantier était en cours. Elle s'est investie bien en amont de l'ouverture de son collège en suivant le chantier avec le bureau des travaux (BT) de la sous-direction des établissements du second degré (SDESD).

Arriver dans un lieu tout neuf, signifie que tout est à créer. Des dotations budgétaires ont été allouées par la DASCO pour l'équipement et le fonctionnement de l'établissement. La principale et sa gestionnaire les ont réparties entre mobilier, fournitures scolaires, matériel informatique… L'ouverture du collège a suscité une véritable dynamique parce que la principale a pu accueillir les professeurs en prenant en compte leurs besoins. Le bureau du fonctionnement et de l'équipement (BFE) de la SDESD a pris bonne note de cette récente expérience pour confirmer cette façon de faire et anticiper à la prochaine occasion sur quelques aléas comme les retards de livraison reprochés à certains fournisseurs.

Les adjoints techniques de la DASCO affectés au collège avant l'arrivée des professeurs, partie intégrante de l'équipe du collège, ont pris leur place. La principale le confirme et relève certaines de leurs remarques, sur le choix des matériaux pour certains sols par exemple qui peuvent avoir pour avantage d'être antidérapants mais l'inconvénient de ne pas briller quand ils sont propres.

Pour la restauration, le choix est de faire appel provisoirement à la caisse des écoles du 20e. A la rentrée 2010, le collège pourrait être autonome et les adjoints techniques investiront alors la cuisine. La SDESD encadre également ce projet.

Composé de 4 divisions à son ouverture, le collège devrait à terme en accueillir 16. Il comptait donc à ses débuts 87 élèves, 10 enseignants à temps plein, et 5 agents de la DASCO.

L'université aussi…

Le parc immobilier parisien affecté à l'enseignement supérieur, composition patrimoniale unique liée à l'histoire de la Ville, connait une phase d'aménagement soutenue qui vise toute à la fois sa mise en sécurité et sa modernisaton. Les interventions sur les structures, sur les enveloppes, les additions volumétriques signent tout à la fois le volontarisme de la collectivité parisienne et l'entrée de ce patrimoine dans le monde contemporain. La sous direction de l'enseignement supérieur de la DASCO est concernée en premier chef par ces modifications. Et voici deux illustrations :

L'université dans la ville : l'aménagement d'un quartier universitaire

L'idée fondatrice fût de conjuguer histoire et modernité, de rappeler le lien historique entre l'université et Paris, et de dégager une forme urbaine originale éloignée d'un espace cloîtré et circonscrit géographiquement (à l'instar de la Sorbonne), ou éloignée du centre-ville et autarcique dans son fonctionnement (à l'instar du campus anglo-saxon). La zone d'aménagement concerté Paris Rive Gauche (ZAC PRG) située dans le 13e, est une ville dans la ville avec un tissu universitaire composé, *en sus*, de bureaux, de logements, de commerces, d'un jardin, des transports…

La Ville de Paris s'est engagée à mettre à disposition l'équivalant de 210 000 m² de droits à construire et à accorder 4 000 m² supplémentaires. Ce nouvel espace dédié à l'enseignement supérieur conforte la position prédominante de la recherche dans Paris, l'attractivité scientifique de son territoire et son dynamisme, le développement de logements réservés aux étudiants et aux chercheurs. La Ville de Paris *de facto* assure la mise en cohérence des sites universitaires et le desserrement actuel du parc universitaire.

La nouvelle université Paris VII a vu le jour en 2007. Les bâtiments de la halle aux farines et des grands moulins ainsi que la nouvelle école d'architecture ont été ouverts aux étudiants. Le département a participé à l'effort de construction en finançant deux bâtiments universitaires.

La Sorbonne

- Mise en sécurité du bâtiment

La Ville s'est lancée dans d'importants travaux qui concernent le grand amphithéâtre, les locaux à risques pour la mise en place d'alarmes et d'une détection incendie, le percement de nombreuses issues de secours sur rues, ainsi qu'une meilleure accessibilité des pompiers aux façades. L'encloisonnement systématique de toutes les cages d'escalier afin d'éviter la propagation des incendies, et la modernisation complète de la bibliothèque devront également être envisagés.
La planification des travaux repose sur un calendrier très étiré. Les travaux de mise aux normes ont lieu en site occupé. La présence en nombre des affectataires et la grande complexité des interventions supposent un dialogue constant.

- Restauration de la chapelle

La chapelle de la Sorbonne, édifice classé monument historique, fait l'objet d'un projet de restauration élaboré par l'architecte en chef des monuments historiques. Un important programme de travaux est subventionné par l'Etat. La restauration du bâtiment sera complète. Elle concernera les extérieurs (la façade occidentale, le dôme et son tambour, la nef et le transept) et les intérieurs qui renferment, outre le tombeau du Cardinal de Richelieu, célèbre mausolé de marbre sculpté par François Girardon, un orgue Dallery.

La Sorbonne (5e)

DOSSIER : HISTOIRE ET PATRIMOINE

... Le saviez-vous ?...

Réfectoire des Cordeliers (6e)
Paris V et VI

ESPCI (5e)

Bâtiment Lavoisier (13e)
Paris VII

Un patrimoine universitaire de 180 000 m²

La ville de Paris est propriétaire d'un exceptionnel parc immobilier affecté, à titre gracieux, à l'enseignement supérieur.

Il est fortement concentré dans les seuls 5e et 6e arrondissements, et certains édifices sont classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Il est, avec l'actuelle organisation des zones d'aménagement concertés (Paris Rive Gauche et Paris Nord Est), l'un des principaux leviers d'action de la Ville de Paris dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Outre l'historique université de la Sorbonne et sa chapelle, le parc du quartier latin se compose des bâtiments des universités Pierre et Marie Curie (dit « les cordeliers », occupé par Paris V et Paris VI), de l'université Descartes (Paris V), de ceux de l'école nationale supérieure de chimie et de physique (ENSCP) et de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI), de l'institut de linguistique et phonétique générale et appliquées (ILPGA).

Dans la ZAC Paris Rive Gauche

- **Livraison de deux bâtiments neufs** 10 000 m² chacun achevés en février 2008, financés par le département.
  - Le bâtiment Lamarck *(architectes : Jean Guervilly et Mauffret)* principalement pour les équipes de recherche en biologie (600 personnes).
  - Le bâtiment Lavoisier *(architecte X-Tu)* pour les activités de chimie (environ 750 personnes).
- **Aménagement d'un espace culturel dans la halle aux farines** *(architecte Nicolas Michelin)* de 280 m² mis à la disposition d'une association dont les activités sont dédiées à la diffusion et à la production artistique contemporaine.

Une architecture scolaire variée

(d'après un texte de Benoit de Saint-Martin, DASCO 2004)

Le patrimoine de la Ville de Paris affecté à l'enseignement scolaire public a été construit au gré des lois sur l'éducation, des besoins démographiques, des courants architecturaux du moment, et des politiques de la Ville. On peut brièvement distinguer quelques grandes périodes.

Jusqu'au XIXe siècle

Les grands édifices historiques aux fonctions interchangeables (hôpital, caserne ou lycée) dominent.

Au XIXe siècle

Les salles d'asile, ancêtres des écoles actuelles, sont construites quand l'instruction scolaire se formalise. Quand elle évolue jusqu'à devenir obligatoire en 1882, apparaissent les fameuses écoles dites « Jules Ferry ».

Les années 30

La politique de la Ville et la prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 14 ans en 1936 lancent une autre vague de construction scolaire.

Les années 50 à 70

La période de forte croissance économique d'après guerre s'accompagne d'une explosion démographique, apparaissent alors les cités scolaires.

Les années 80

La rareté du foncier génère de multiples interventions sur le patrimoine existant, pour étendre sa capacité d'accueil au moyen de restructuration, surélévation ou extension.

Au début des années 2000

Une nouvelle génération d'équipements émerge, soucieuse d'intégrer d'avantage encore des espaces participant à la vie scolaire et périscolaire, et de prendre en compte leur environnement.

La réussite des lieux d'enseignement scolaire relève aujourd'hui du partage de la conception entre l'Etat et les collectivités territoriales, l'un étant responsable de la pédagogie et les autres de la gestion du patrimoine, mais elle dépend également de la qualité du partenariat entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et maître d'usage.

Ecole élémentaire rue de la Plaine (20e) XIXe siècle

Groupe scolaire rue des 3 Bornes (11e) Années 30

Lycée Paul Valéry (12e) Années 50 à 70

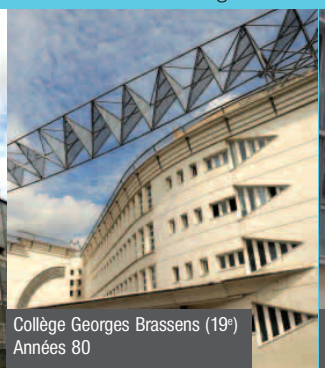
Collège Georges Brassens (19e) Années 80

Ecole maternelle Christiani (18e) Années 2000

››› Construire une école aujourd'hui

Ecole Christiani (18e), vue de la cour du RdC

LES 5 ÉTAPES

. La recherche d'un terrain et la définition du programme [de 6 mois à 10 ans]

. Le choix de l'architecte [de 12 à 18 mois]

. L'élaboration du projet et le choix d'une entreprise de travaux [18 mois]

. La réalisation du chantier [de 14 à 24 mois]

. Après la mise en service [1 an] puis 10 ans de garanties constructives

/// Qui intervient dans la construction d'une école ?

›› les constructeurs

- La DASCO est maître d'ouvrage : elle définit le programme de l'équipement et dégage le financement. Par l'intermédiaire du bureau des locaux et des projets de constructions scolaires (BLPCS), elle doit assurer la synthèse entre les contraintes de la construction (délai et coût) et les besoins des utilisateurs.
- La direction du patrimoine et de l'architecture (DPA) est maître d'ouvrage délégué : elle assure la conduite du projet après en avoir confirmé la faisabilité.
- Le maître d'œuvre est l'architecte qui conçoit et fait réaliser le projet.
- L'entreprise de travaux réalise les travaux.

›› les utilisateurs

Les enfants ; les agents spécialisés des écoles maternelles, les agents techniques des écoles, les animateurs ; l'éducation nationale et notamment le directeur et les enseignants ; les parents d'élèves avec leurs représentants élus en conseil d'école ; la mairie d'arrondissement par l'intermédiaire de l'adjoint chargé des affaires scolaires ; la caisse des écoles pour la restauration scolaire ; la santé scolaire avec les médecins et assistantes sociales scolaires.

›› les gestionnaires

- La DASCO avec au niveau local les circonscriptions des affaires scolaires, et au niveau central, le bureau de la prévision scolaire, le bureau de la restauration scolaire, le bureau des affaires générales, juridiques et contentieuses, le service des ressources humaines.
- La DPA à ses échelons locaux (sections locales) et centraux (agence d'études d'architecture, service technique de l'énergie et du génie climatique, service de l'innovation et des projets techniques).
- Les autres directions de la Ville concernées : urbanisme, voirie et déplacements, parcs, jardins et espaces verts, logement et habitat, jeunesse et sports, etc…

/// Un exemple récent : l'école Christiani, 18e

Les points de vue du gardien, du directeur, des architectes

Une école maternelle de 6 classes - 2 310 m² pour un coût d'investissement de 6 942 393€
Maîtres d'œuvre : Anne Pouillard et François Cohen, architectes
Ouverture : août 2007

Première étape de l'ouverture : les professionnels qui y sont affectés viennent y travailler !

Marc Lambert est entré à la DASCO comme agent de service des écoles en 1996. Devenu gardien à l'ouverture de l'école Rochechouart pour la rentrée 2006, il a été nommé à l'école Christiani en 2007. A sa demande, il avait participé à une visite de chantier avec différents bureaux de la Ville. En s'installant dans l'école pendant l'été, il a suivi la réception du mobilier et des fournitures. Il a fait connaissance avec ses collègues de la Ville, trois femmes agents spécialisés des écoles maternelles.

A propos du bâtiment en lui-même, il estime que c'est une réussite même s'il faut encore régler quelques questions d'organisation et de fonctionnement liées à la configuration de l'école. Quand il est derrière les vitres de son poste de travail, Marc Lambert peut observer l'intérieur et l'extérieur de l'entrée de l'école. Pour parfaire son angle de vue, il avoue jouer avec les reflets des nombreuses vitres du rez-de-chaussée.

M. Fina, le directeur, apprécie particulièrement les grands espaces et notamment ceux des salles de classes et des dortoirs. Très exigeant sur la qualité du service public qu'il veut défendre, il aurait quelques remarques à formuler qui seront prises en compte pour l'élaboration de futurs projets de construction. Il souligne que le défi que s'est lancée la Ville en construisant une école sur cette parcelle est gagné.

Une prouesse architecturale

Les 2 310 m² de l'école se trouvent sur une surface au sol d'à peine 825 m². Dès le début du projet, en 2003, les architectes Anne Pouillard et François Cohen ont fait le choix de prendre la dimension de la parcelle comme un atout et d'en faire le pilier fédérateur du bâtiment. L'école est donc verticale jusqu'à mener à une cour lumineuse perchée au quatrième étage.

Interrogés sur cette expérience, **Anne Pouillard et François Cohen** présentent leur rôle en expliquant qu'il consiste à élaborer d'après un cahier des charges fourni par le maître d'ouvrage (la DASCO), un bâtiment qui puisse satisfaire à la fois les utilisateurs, les règles de l'art et les contraintes du site. L'école Christiani est la première qu'ils ont construite. S'il n'était pas évident pour eux au début d'identifier leurs différents interlocuteurs de la Ville (DASCO ou DPA avec la section locale d'architecture du 18e arrondissement) la qualité des relations de travail leur a permis de savoir très vite à chaque question quel était l'interlocuteur privilégié. Lorsque les négociations n'étaient pas évidentes avec l'entrepreneur, la Ville n'a jamais remis en question leurs choix architecturaux. Les architectes approuvent l'idée d'une large concertation avec les utilisateurs mais bien en amont de la conception du programme : « l'intervention d'un trop grand nombre d'interlocuteurs au cours des études et des travaux empêche souvent de garder un fil directeur et une certaine cohérence de l'ensemble. La concertation est nécessaire à l'élaboration du programme mais est contre productive si toute décision peut ensuite être contestée à tout moment ».

Marc Lambert, gardien de l'école Christiani (18e)

Ils confirment que les besoins en matière d'entretien du bâtiment ont bien été pris en compte dès le départ. Cela se voit dans les exigences affichées - et financées - à propos de la nature des matériaux par exemple.

Ils ont vu aussi dans les demandes de la DASCO la volonté d'améliorer les conditions de travail de ses agents. Ils ont dû par exemple choisir des revêtements de sol à la fois faciles à entretenir et résistants.

>> DE NOUVELLES METHODES DE TRAVAIL

Depuis quelques années, afin de répondre à un objectif de modernisation des outils et des méthodes de travail de l'administration parisienne, **de nouvelles applications* informatiques** concernant nos principaux domaines d'activité (ressources humaines, finances…) se mettent en place. D'autres devraient voir le jour dans un avenir proche (pour les achats, les bâtiments…).

Certaines de ces applications sont pilotées par le Secrétariat Général dans le cadre du vaste programme baptisé « Séquana », et concernent l'ensemble des directions de la Ville. D'autres applications sont plus spécifiques à la DASCO (Base-école, e-planning…).

Au total, il faut bien reconnaître que tout cela fait beaucoup à la fois et constitue un profond bouleversement pour les services, car ces applications modifient l'organisation, les méthodes et les procédures de travail et ne se résument pas à la simple mise en place d'outils technologiques. D'autant que très souvent ce sont dans les services les mêmes agents qui sont concernés par ces différents changements. A cela s'ajoute le fait que ces applications ne fonctionnent pas de façon optimale dès leur implantation et qu'une période de démarrage émaillée d'incidents, de dysfonctionnements fait partie de l'ordre des choses.

Ainsi, tous les efforts fournis en matière d'accompagnement (formations, guides de procédure, comités de pilotage et de suivi…) aussi importants soient-ils, ne tempèrent pas toujours l'irritation que peuvent générer les désagréments liés à la mise en place de ces nouveaux outils.

Alors, chacun peut s'interroger à juste titre, sur le sens et les finalités de toutes ces mutations. Pourquoi changer si les bénéfices liés à ces évolutions ne s'inscrivent pas de façon évidente dans l'environnement quotidien de chacun d'entre nous ?

Le temps aidera très certainement à trouver une première réponse à ces interrogations, car il faut du temps pour que les choses se mettent en place. Et nul doute que dans un avenir relativement proche, les regards portés sur ces applications et leurs infocentres* intégreront les nombreuses potentialités et les richesses que ces outils recèlent.

En attendant, un travail quotidien et permanent d'explication et de pédagogie est indispensable car il est important que chacun comprenne l'intérêt et les avantages de cette mutation de notre univers professionnel.

En effet, ces applications sont destinées à communiquer entre elles et sont interdépendantes, ce qui est une garantie de la cohérence et du bon fonctionnement de l'ensemble. Ainsi, par exemple, pourra-t-on croiser à l'avenir des données concernant les personnels (RH 21 et son infocentre…) avec des données financières provenant d'Alizé. Ou encore la future base école grâce à laquelle on pourra avoir le descriptif précis de l'ensemble des bâtiments de la DASCO sera alimentée par des flux d'informations venant d'autres applications (patrimoine, équipement…) en évitant ainsi tout travail de saisie et de re-saisie. Peu à peu allons-nous donc construire une intelligence collective et passer progressivement d'un système informatique à un système d'information.

Cette évolution est en effet une excellente opportunité de mettre fin aux cloisonnements de l'information et de rendre celle-ci plus transparente et plus largement partagée par tous et de favoriser ainsi les liaisons et la communication entre les services. Il est vrai que cela nous amène à travailler autrement en considérant que l'on travaille pour les autres et que les autres travaillent pour nous dans le cadre de l'intérêt commun.

Enfin, l'abondance d'informations générée par ces nouvelles applications et leur traitement à travers les requêtes et leurs infocentres sont propices à nous aider à éclairer les nombreuses décisions que la direction et les élus ont à prendre quotidiennement. Certes, ces facilités obligent à réfléchir à la pertinence des données à retenir et à la façon de les organiser selon les destinataires qui ont des besoins différents.

C'est là **une occasion de valoriser et d'enrichir les fonctions de chacun**, tout en favorisant l'amélioration du service public rendu aux usagers, et auquel chacun est profondément attaché.

* application ou logiciel : outil informatique qui permet de réaliser des fonctions (exemple RH 21 permet de payer les agents de la Ville notamment)

* infocentre : restitution de l'information contenue dans l'application qui permet de faire des analyses et d'avoir un outil d'aide à la décision

GO, Gestion des opérations

un projet pour janvier 2009

Solution globale de gestion et de pilotage de toutes les opérations d'investissement (travaux publics d'espaces verts ou de bâtiments), GO concerne à la fois les directions techniques réalisant des travaux (la direction du patrimoine et de l'architecture par exemple), les directions d'investissement comme la DASCO, et les mairies d'arrondissement.

L'application sera totalement intégrée à ALIZE. Elle concernera environ 80 utilisateurs DASCO, et permettra de gérer tout le cycle de vie d'une opération : le recensement, le montage (planning), le budget (programmation) et l'exécution (engagements comptables et ordres de service).

Un exemple récent : Alizé

C Viguié, V Lor, F Schneider, C Thoiry, C Stasi, S Estegassy, ML Balavoine, J Klopp, F Germany

Le nouveau système d'information financier, unique et partagé par l'ensemble des acteurs comptables, budgétaires et financiers, est arrivé en 2007 au département et en 2008 à la Ville.

Marie-Laure Balavoine, Simone Estegassy, Fauvette Germany, Jacques Klopp, Claudine Stasi et Chantal Thoiry pour le pôle comptable, Valérie Lor et François Schneider, pour la régie, composent la cellule de coordination générale, financière et comptable qui a été créée dans ce contexte à la sous direction de l'action éducative (SDAEP), et qui est dirigée par Claire Viguié. Ils sont chargés de payer les dépenses et notamment celles des sections éducatives des circonscriptions (CAS) et de recouvrer les paiements, principalement ceux des familles usagers de la DASCO, tout en gérant les erreurs et les contentieux. Ils sont également en relation à la fois avec le public et avec les fournisseurs. Ils ont un rôle de conseil et d'assistance pour les autres bureaux de la SDAEP et les CAS pour le démarrage d'Alizé mais aussi pour l'installation de Star, la nouvelle application informatique des régies.

La mise en place d'Alizé a conduit à un transfert des tâches depuis les CAS et la direction des finances vers la SDAEP. La coordination travaille en relation étroite avec ses collègues des CAS et des autres bureaux de la SDAEP. Tout a commencé par une phase d'adaptation plus ou moins difficile en fonction des appréhensions de chacun vis-à-vis de l'outil informatique. Le système lui-même a dû être ajusté pour cause de problèmes de cohérence et d'habilitation. Il n'était pas évident de quitter un outil que l'on maîtrise bien pour aller vers l'inconnu même si cette « révolution » doit conduire à des améliorations (diminution du risque d'erreurs, confort…).

Peu à peu, les procédures les plus sécurisantes et les plus efficaces, celles qui conduiront à terme à mesurer pleinement les avantages du système, se précisent pour chacun. L'intérêt de mettre en commun les informations devient évident. La relation d'entraide qui s'est développée à l'intérieur de la coordination et plus généralement entre tous les personnels concernés à la DASCO, reste l'un des points les plus marquants de cette phase d'adaptation.

Philippe Legrand, CAS 16/17

Les fournitures scolaires sur internet

L'application informatique e-d@l dont l'utilisation a été généralisée en décembre 2007, permet aux directeurs d'écoles de formuler leurs commandes de fourniture via Internet. Ils peuvent consulter les catalogues des fournisseurs des marchés et visualiser les articles actualisés en temps réel si besoin.

Philippe Legrand, responsable des approvisionnements et de la logistique à la circonscription (CAS) des 16e et 17e arrondissements, a participé à l'élaboration du logiciel au sein d'un groupe utilisateurs avec le bureau des moyens de fonctionnement des écoles (BMFE) et le bureau des technologies de l'information et de la communication (BTIC), à sa phase d'expérimentation, ainsi qu'à sa mise en place auprès des directeurs d'école de sa circonscription, dont Mme Maure et M. Fruchart.

Q Quel est le travail de la section approvisionnement et logistique au sein d'une CAS ? La section approvisionnement et logistique élabore et suit une partie du budget de fonctionnement des écoles, traite les commandes des fournitures scolaires, depuis les produits d'entretien jusqu'à une multitude d'articles permettant le fonctionnement matériel des écoles. Elle gère aussi la politique des commandes d'investissement (mobilier, audiovisuel, reprographie, électroménager…).

Quel a été votre rôle dans la mise en place de ce nouveau logiciel à la rentrée 2007 ?
Les sections « appro » ont utilisé leurs aptitudes relationnelles en travaillant à la fois avec différents bureaux de la DASCO et les directeurs d'école. Elles ont commencé par former les directeurs pour favoriser la prise en main de l'outil, à charge pour chaque directeur de former les enseignants. Pour ce qui concerne notre circonscription, la section appro a ensuite joué un rôle d'initiateur, d'animateur, d'accompagnateur, de technicien voire de conciliateur, grâce à la disponibilité et la technicité de ses membres. Nous avons passé la presque totalité du mois de janvier au téléphone avec les écoles pour guider les directeurs, secondés par une cellule arrière du BTIC qui en relation avec la direction des systèmes d'information de la Ville, répondait aux blocages techniques que nous ne pouvions régler immédiatement.

Comment les directeurs apprécient-ils ce nouvel outil ?
Dans un premier temps, ils étaient très attachés aux catalogues papier. Ils estimaient pouvoir se contenter du tableau excel préexistant qui était une première évolution. Pour une partie pas très à l'aise avec l'outil informatique, ils étaient mitigés, mais une fois en situation, ils se sont impliqués.

Jean-Louis Fruchart, directeur de l'école élémentaire Parc des Princes (16e) familier de l'informatique, estime que la prise en main de l'outil n'a pas été compliquée. Cela dit, pour la faciliter, il est important que la formation ne soit pas trop éloignée dans le temps de la première utilisation. Il se rappelle de quelques problèmes techniques qui ont été rapidement résolus et si le concept de départ est une excellente idée, des améliorations sont encore possibles : permettre un tri sur les listes de commandes par exemple, par type d'articles ou par classe, faciliterait la réception des fournitures.

Mme Maure, directrice de l'école maternelle Capitaine Lagache (17e), qui n'est pas férue d'informatique, a apprécié la clarté de la formation et des documents d'aide, ainsi que l'assistance de la section appro. Elle souligne l'intérêt de cet outil accessible sur Internet pour les enseignants, et demande qu'une plus grande souplesse leur soit accordée en leur permettant de revenir éventuellement, avant l'intervention de leur directrice, sur les choix qu'ils ont validés.

EPM
- élaboration et passation de marchés -

est un système d'information qui permet de traiter toutes les étapes du cycle de vie d'une consultation, de sa définition initiale jusqu'à la notification du marché, en passant par la gestion des commissions.

En phase de déploiement jusqu'à fin 2008, cet outil doit permettre d'harmoniser les pratiques des acheteurs de la Ville, de simplifier et clarifier les procédures achats entre les directions.

La nouvelle Base école

Une perspective pour le premier trimestre 2009
L'objectif initial de la Base école en 1995, était d'avoir une vue globale pour chaque école et d'être un outil de travail et de communication commun pour les services de la DASCO.
Après une dizaine d'années de fonctionnement, le constat montrait qu'en dépit d'une utilisation indirecte incontournable pour des applications de la DASCO, la Base était peu utilisée, du fait notamment de l'obsolescence de certaines données.

La nouvelle formule a évolué selon trois axes :
- intégrer plus de données et en particulier celles relatives aux établissements du second degré,
- centrer les informations sur la notion d'équipement (caractéristiques et activités s'y déroulant),
- définir précisément les interfaces, avec les autres applications, la Base étant un lieu de synthèse d'informations.

eVAC
Une nouvelle application pour les Vacances Arc-en-Ciel

Le dispositif « vacances Arc-en-Ciel » permet à plus de 7 000 enfants parisiens de partir en vacances l'été. Au printemps, les parents intéressés demandent un rendez-vous. Un tirage au sort détermine les familles qui pourront inscrire leurs enfants à l'un des séjours que présente une brochure actualisée tous les ans.

En 2008, une nouvelle application, fruit d'un travail commun entre plusieurs directions de la Ville - la DASCO, la direction des systèmes et technologies de l'information, la direction générale de l'information et de la communication - a été inaugurée, qui offre des avantages au public (demande de rendez-vous par internet et suivi en ligne des disponibilités des séjours) tout autant qu'aux agents de la DASCO concernés.

>> DES ACTIONS ÉDUCATIVES POUR TOUS LES ENFANTS

Une réponse possible aux questions de violence : l'éducation à la citoyenneté

Animatrices, animateurs, gardiens ou gardiennes d'école, agents techniques des écoles, ou agents spécialisés des écoles maternelles, nombreux sont ceux qui ont une anecdote relative à l'augmentation des actes de violence au sein des écoles, entre enfants, entre parents et personnels, parfois même entre agents.

Le centre de ressources citoyenneté travaille depuis maintenant quatre ans, sur ces questions, et se déplace dans les centres de loisirs pour proposer des activités principalement liées à la question du vivre ensemble et des règles de vie. En 2007/2008 pour la première fois, il propose aux équipes d'animation une formation à « l'élaboration des règles de vie en Centre de loisirs ». Reconduite cette année, la formation insiste sur la nécessité d'intégrer dans le projet « règles de vie » l'ensemble des adultes entourant les enfants les mercredis, les temps d'interclasse et les jours de vacances.

Une des clés de la réussite est bien évidemment le travail en équipe de l'ensemble de la communauté éducative qui va élaborer les règles de vie au sein de l'école et impliquer les enfants.

Les centres de loisirs à parité

Nathalie Emo dirige le centre de ressources Enfance handicapée de la DASCO.

Que sont les centres de loisirs à parité (CLAP) ?
Il s'agit de centres de loisirs dont la moitié des places sont réservées à des enfants porteurs d'un handicap physique, intellectuel ou sensoriel. Leur capacité d'accueil est limitée à 30 enfants afin de favoriser une véritable relation entre les enfants et un réel suivi de chacun d'entre eux.

Quel est votre rôle ?
Ma mission est de favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les centres de loisirs. J'assure une partie de la formation réservée aux animateurs qui vont travailler en CLAP, et je forme et informe également les animateurs des autres centres de loisirs qui accueillent des enfants porteurs de handicap. Notre centre de ressources doit être un repère pour n'importe quel animateur qui aurait des questions à poser, un besoin de conseils techniques. Nous cherchons à recenser et analyser les pratiques existantes, nous proposons une aide pédagogique, et mettons à la disposition des animateurs des ressources documentaires. Je travaille bien sûr avec les référents handicap des circonscriptions, j'accompagne et je soutiens les équipes d'animation. J'assure le suivi de l'activité des centres à parité. Nous sommes également un relais entre les différents partenaires : mairies d'arrondissement, parents, enseignants, médecins scolaires, assistants sociaux, institutions, hôpitaux… Nous pouvons répondre aux interrogations de nos autres collègues en contact avec les enfants, agents techniques ou spécialisés des écoles, gardiennes…

Catherine Gottrand est directrice de l'un des trois centres à parité, celui de la Cité Champagne (20e), les autres étant à l'école élémentaire Gerty Archimède (12e) et à l'école maternelle Christiani (18e).

Quel est la spécificité de votre travail ?
Je répondrais que nous travaillons avec des enfants. Les 15 enfants porteurs de handicap de mon centre, n'existent pas au travers de leur handicap, même s'il ne faut pas le minimiser, mais en tant qu'enfants qui vont au centre de loisirs, à l'école de leur quartier pour certains, à l'hôpital pour d'autres ou dans des institutions, qui ont des parents comme les autres, des frères et sœurs… Même si nous sommes bien préparés en amont parce que notre projet doit être cohérent, et nos objectifs bien appréhendés, nous sommes souvent amenés à nous remettre en question, lors de discussions au sein de l'équipe, ou par le dialogue avec les enfants, les familles, nos responsables de l'action éducative en circonscription, avec Nathalie Emo. La richesse de notre travail nous permet d'être en constante évolution. Nous travaillons en interne et avec le centre de ressources dans un esprit d'entraide et de solidarité.

La spécificité de mon travail serait peut être - dans le fond - de travailler sur l'ouverture vers l'autre, de montrer que la différence peut être bien vécue. L'intensité de ce que nous vivons au centre de loisirs est à la mesure du bonheur que nous y rencontrons.

Centres de loisirs : une fréquentation en hausse

La fréquentation des centres de loisirs atteint en moyenne, près de 26 000 enfants le mercredi, en 2008.

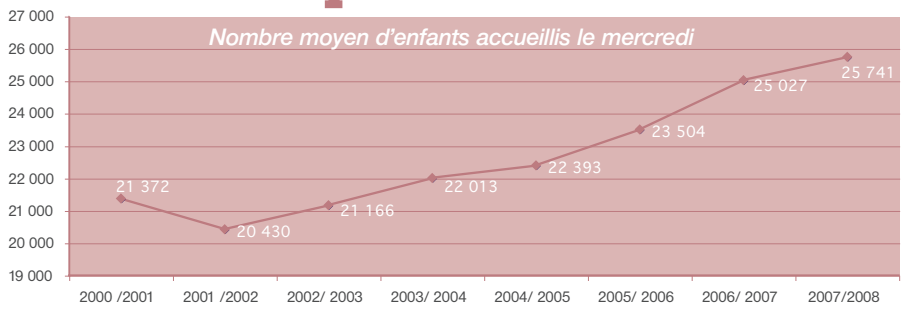

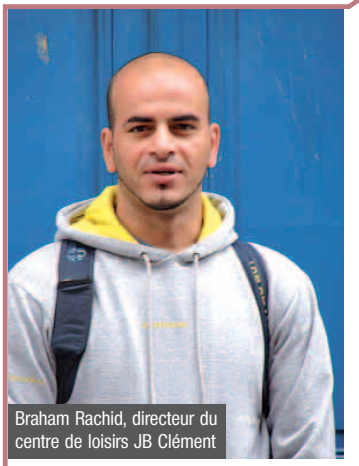
Braham Rachid, directeur du centre de loisirs JB Clément

Des loisirs pour les ados

En janvier 2009, le premier centre de loisirs pour adolecents, fêtera ses deux ans. Intégré au collège Jean-Baptiste Clément (20e) il reçoit également les élèves de la SEGPA voisine (section d'enseignement général et professionnel adapté) et ceux du collège Françoise Dolto. Braham Rachid est le directeur du centre et M. Zadem, le principal du collège.

Comment ce premier centre de loisirs parisien pour les adolescents est-il né ?

M. Zadem : la proposition a été faite à plusieurs principaux de collège par le département, c'est-à-dire par la sous-direction des établissements du second degré (SDESD) de la DASCO. Des collègues ont eu des appréhensions sur ce que cela pouvait impliquer dans la gestion de leur établissement. Une occupation des locaux en dehors des heures de cours pouvait par exemple entraîner des risques de dégradation. J'ai dû être pressenti parce que, dès le départ, j'ai reconnu l'intérêt du projet tout en fixant des règles strictes à sa réalisation. En réunion avec la DASCO, j'ai donc demandé des garanties et notamment une convention d'occupation des locaux et du personnel compétent pour animer le centre de loisirs. Tel qu'il a été monté avec des objectifs et un cadrage très clair, le projet a été accepté par le conseil d'administration de l'établissement.

B. Rachid : Je dépendais d'une autre circonscription (CAS 8/9/18), j'ai été sollicité par la sous-direction de l'action éducative parce que j'avais envie de travailler avec les adolescents. J'ai donc eu un entretien à la CAS 20 avant d'être présenté à M. Zadem. Puis, je suis allé sur le terrain pour monter le projet. En rencontrant des adolescents, j'ai cherché à savoir ce qu'ils souhaiteraient faire dans un centre de loisirs. Au moment de constituer mon équipe, j'ai choisi des animateurs qui avaient des compétences spécifiques en relation avec les vœux des adolescents : deux surveillants du collège Françoise Dolto voisin, pour le chant et le sport, une animatrice d'un centre de ressources pour la danse et je suis moi-même danseur. Au moment du montage du projet, un facteur humain lui a donné toutes ses chances : les personnels du collège, enseignants compris, m'ont ouvert leurs portes.

Que faut-il retenir de cette expérience ?

M. Zadem : Du point de vue des élèves, un temps d'adaptation a été nécessaire parce qu'il fallait rompre les notions de territoire et l'image du collège, un lieu où à priori on n'a pas envie de retourner le mercredi. Intégrés au collège par le biais du centre de loisirs, des élèves ont changé de comportement vis-à-vis de l'institution scolaire. Du point de vue des personnels quels qu'ils soient, l'indispensable condition de la réussite est l'implication de tous selon des valeurs et des exigences communes.

B. Rachid : Cette expérience est tellement riche qu'il y a une multitude de choses à raconter, des anecdotes pleines de sens. Il est convenu par exemple avec le gardien, que la porte ouvre à 14h le mercredi et se referme à 14h15. Au début, les adolescents ne voulaient pas de cette contrainte et rataient l'entrée. Et puis, bien informés sur l'intérêt de ce cadre, ils ont compris et ne sont plus en retard. Avant le centre, il y avait des clans, ceux d'ici et ceux du collège Dolto, maintenant il n'y en a plus. Quand un adolescent travaille assidûment sur la préparation d'un spectacle, nous l'aidons à faire le parallèle entre ce travail là et celui qu'il pourrait fournir en classe s'il voulait bien s'accrocher. Il faudrait aussi parler des séjours, des métamorphoses qui s'y produisent et des liens qui sont tissés entre les adolescents…

M. Zadem : S'il faut résumer, rappelons que cette structure d'accueil offerte à un public dont, ici, l'équilibre social est fragile, qui est en quête de repères, est tenue par des animateurs compétents. Des moyens importants sont mis à leur disposition. Dans ce cadre, les adolescents sont valorisés.

Un guide sur la protection de l'enfance

Un guide spécialement conçu à destination de l'ensemble du personnel d'encadrement de l'activité éducative précise à chacun l'ensemble des procédures à respecter quand :

- un agent de l'équipe éducative est soupçonné d'agissements préoccupants à l'égard d'un mineur
- un agent de l'équipe éducative est confronté à une situation de mineur en danger ou en risque de danger

Ce guide est un outil concret permettant aux professionnels d'agir dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance. Il est conçu en partenariat avec la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la ville de Paris (DASES).

« Petite enfance »

En plein cœur de Belleville, un nouveau centre de ressources

Le centre local de ressources « petite enfance » Piver a été mis en place par la circonscription des 11 et 12e arrondissements à la fin de l'année 2007. Il accueille les centres de loisirs maternels du quartier dans un premier temps. Sur trois niveaux entièrement réhabilités, il dispose d'espaces de création, de jeux d'imitation et de motricité, d'une bibliothèque salle informatique, et d'un jardin pédagogique. Carole, Agnès et Françoise le font vivre en proposant des activités variées de découverte et d'expérimentation, pour le plus grand plaisir des enfants !

>> DES PROJETS VARIÉS EN TEMPS SCOLAIRE

Les classes de découvertes

Chaque année 12 000 élèves parisiens de 500 classes du CE1 au CM2 dont 9 classes d'enfants handicapés, partent pendant 10 jours dans des centres d'accueil réservés aux classes de découverte organisées par le bureau de la vie scolaires et des professeurs de la Ville de Paris de la sous-direction de l'action éducative et périscolaire.

A Carcassonne

En randonnée

Sur des chars à voile

Le chant choral ou l'enjeu du vivre ensemble

Marie-Christine Pannetier, professeur de la Ville de Paris

700 élèves des écoles élémentaires parisiennes ont offert un spectacle musical sur le thème des 400 ans de la fondation de la ville de Québec, le 21 juin 2008, aux arènes de Lutèce.

Marie-Christine Pannetier, professeur de la Ville de Paris (PVP) a conçu le spectacle mêlant danse, musique et chant, une fresque conduite par des textes poétiques ou historiques écrits par les enfants avec leurs professeurs des écoles, leurs professeurs de musique, ou le centre de ressources Paris lecture et langue française, et enregistrés au centre de ressources musique pour être diffusés en voix off.

Q Quelles ont été les grandes étapes de la conception du spectacle ?

En septembre 2007, j'ai proposé à l'ensemble des PVP d'y participer. En janvier 2008, j'ai organisé une réunion avec les professeurs intéressés. Je leur ai remis le dossier pédagogique du projet, à communiquer aux professeurs des écoles. Nous avons fait une sélection de plusieurs partitions. L'apprentissage pour chaque classe individuellement a alors commencé, tout comme la préparation des textes, des chorégraphies, des chœurs composés de PVP, et des prestations instrumentales. A la mi-mai, le chœur d'enfants a commencé à se constituer. J'ai dirigé des répétitions partielles qui rassemblaient 200 élèves au maximum. Le 20 juin, veille du spectacle, les 700 élèves et les 40 professeurs de la Ville réunis ont répété sous ma direction.

Qui travaille avec vous pour l'organisation de ces grands événements ?

Outre la DASCO, avec la sous direction de l'action éducative dont je dépends, et la mission information et communication, nos partenaires sont la direction générale de l'information et de la communication, la direction des affaires culturelles, celles des espaces verts et de l'environnement, la délégation générale à l'évènementiel et au protocole. En dehors de la Ville, ils sont multiples : l'Académie en premier lieu, de grandes institutions comme le théâtre du Châtelet, des entreprises privées dans le cadre de marchés, des associations…

Pourquoi parler du « vivre ensemble » ?

Outre le fait que l'apprentissage des disciplines artistiques est fondamental pour l'épanouissement de l'enfant et l'équilibre de l'adulte qu'il deviendra, le chant choral consiste par définition à chanter ensemble. Chanter, c'est utiliser sa voix, un instrument complet qu'il faut apprendre à connaître, à développer, à moduler, en travaillant rythme et respiration. Chanter ensemble, c'est écouter les autres, caser et accrocher sa voix sur celles des autres, ne pas chanter trop fort… Réussir à plusieurs quelque chose qu'on n'aurait pas su faire seul. Le pouvoir émotionnel d'un chœur est porteur même si discipline, rigueur, respect des règles permettent ce travail important pour soi même, et pour soi-même avec les autres. Il est donc bien question d'apprendre à vivre ensemble.

Animations sur le temps scolaire

Pour compléter l'enseignement des disciplines artistiques et sportives, les élèves des écoles élémentaires bénéficient gratuitement de diverses formules d'animation conçues par les professeurs de la Ville de Paris pour enrichir, illustrer ou prolonger les cours.

En éducation physique et sportives - L'animation plongée notamment à la piscine Pontoise remporte un vif succès : chaque année 900 élèves font leur baptême de plongée avec leur professeur.

Les arts plastiques - Sept ateliers fonctionnent chaque année dont deux en partenariat avec des musées (Bourdelle et Zadkine), les cinq autres permettent de s'initier à des techniques particulières (volume, terre, sérigraphie, vidéo, gravure).

>> UN ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE EN PRIMAIRE ET AU COLLÈGE

La DASCO soutient financièrement les activités périscolaires des collèges à la demande des principaux et après l'avis d'une commission présidée par l'adjoint au maire chargé de la vie scolaire et de la réussite éducative. D'autre part, elle a mis en place les AFM 6 (ateliers français-maths 6e) qui sont l'équivalent au collège des Coups de Pouce et Alem en primaire, et permettent de développer l'autonomie des élèves de 6e dans leur travail.

L'Action collégiens est un dispositif de prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité destiné aux collégiens, qui est intégré depuis le 1er janvier 2008 à la sous-direction des établissements du second degré (SDESD).

Le dispositif Action collégiens

En séjour dans le Cantal

Le bureau de l'Action collègiens est constitué de 10 assistants éducatifs qui encadrent 35 adjoints éducatifs, spécialisés en sciences de l'éducation, affectés dans 33 collèges et au centre Patay.

Clara Franco, qui dirige le bureau de l'Action collégiens, a conçu le dispositif il y a plus de 20 ans.

Q Quels sont les objectifs d'Action collégiens ?

Nous tentons d'accompagner les collégiens qui en ont besoin dans leur parcours scolaire en préparant leur intégration dans le monde du travail.

Notre mission vise également à les aider à communiquer, les aider à définir leur projet (en se projetant en tant qu'individu responsable, autonome et libre, citoyen respectueux des lois, des valeurs républicaines, des cultures, des religions et des différences), à acquérir la notion de respect de soi, des autres, d'enrayer les troubles occasionnés par certains élèves, et de juguler les problèmes de délinquance aux abords des collèges.

Quels sont vos critères et comment intervenez-vous ?

Notre implantation est déterminée par la Ville, en fonction des crédits et des besoins. L'identification des besoins est basée sur plusieurs critères : la situation du collège, la motivation des équipes de direction, pédagogiques et éducatives du collège, leur implication dans le dispositif et l'indispensable mise à disposition exclusive d'un local qui sera le « club ».

Nous intervenons en temps scolaire (au club avec l'adjoint éducatif), en temps extra-scolaire, lors d'activités extérieures (séjours, week-ends, sorties et soirées), dans le quartier et en direction des familles, via divers partenaires et au centre Patay qui accueille des élèves provisoirement exclus du système scolaire, ainsi que leur famille.

Nous cherchons à avoir une vision transversale de la vie quotidienne du collégien (famille, quartier, collège) tout en lui proposant de manière ponctuelle d'en sortir pour apprendre à se connaître et à connaître les autres dans un environnement différent.

La collaboration avec les chefs d'établissement et les différents personnels des collèges est au centre du dispositif. Parallèlement, notre travail d'équipe, interne au bureau de l'Action collégiens, garantie une cohérence indispensable au dispositif dans son ensemble.

6 230 collégiens ont fréquenté le club de leurs collèges en 2007, 4 164 ont bénéficié d'une sortie ou d'une soirée, 1 833 sont partis en séjours, 895 en week end, et 138 ont été accueillis au centre Patay... des milliers de collégiens identifiés, chacun, sur leur problématique particulière.

Les clubs et ateliers

Coup de pouce et ALEM

Les clubs coup de pouce pour les CP et les ateliers ALEM pour les CM2 constituent un dispositif d'accompagnement à la scolarité pour des enfants fragiles du point de vue scolaire. Ils ont pour objectif de les aider dans l'acquisition des apprentissages fondamentaux.

Les ateliers sont gratuits, organisés sur le temps périscolaire dans les écoles entre 16h30 et 18h, du lundi au vendredi (excepté le mercredi), et concernent 2 000 enfants à Paris. Ils sont le fruit d'un partenariat réussi principalement entre la Ville, le rectorat de Paris et l'association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (APFEE).

Le dispositif suppose l'engagement de tous les acteurs (directeurs d'école, enseignants, accompagnateurs) et l'adhésion des parents et des enfants.

Les ateliers sont animés aussi bien par des enseignants que des animateurs de la Ville qui sont recrutés par les circonscriptions (CAS) avec une exigence de diplôme BAC+ 2.

AFM6

Les Ateliers Français Mathématiques pour les 6ème ont pour objectifs de favoriser l'expression et l'autonomie de l'enfant, de lui fournir une aide méthodologique pour son travail personnel, lui proposer des activités destinées à prolonger les apprentissages réalisés en classe et favoriser la transition de l'école vers le collège.

>> DES INITIATIVES POUR LES ÉTUDIANTS ET ADULTES

Les bourses de la Ville de Paris

La Ville de Paris a mis en place deux dispositifs de bourses municipales afin d'apporter un soutien aux étudiants parisiens :

Bourses municipales Erasmus

Elles s'adressent aux étudiants, inscrits dans une université ou un établissement parisien ayant signé une convention avec la Mairie de Paris, qui participent à un programme de mobilité étudiante, dans le cadre de la coopération européenne Erasmus.

Cette aide, d'un montant de 160€ par mois, est attribuée sur la base d'une double critère : universitaire et social.

Bourses municipales d'enseignement supérieur

Elles sont destinées aux étudiants inscrits dans l'académie de Paris, boursiers "à taux zéro", c'est-à-dire qui bénéficient de l'exonération des droits universitaires et de la sécurité sociale étudiante. La Ville de Paris leur accorde une aide d'un montant de 900€. Pour en bénéficier, il faut avoir déposé son dossier social étudiant (DSE) auprès du CROUS avant le 30 avril précédant la rentrée universitaire.

La Science aux parisiens : Le Festival Sciences sur seine

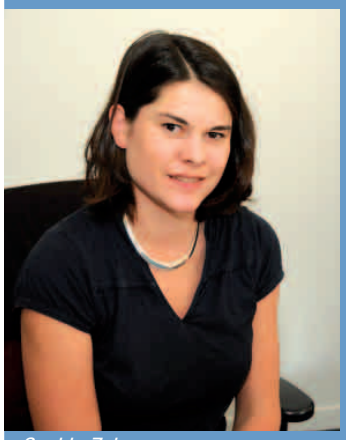

Sophie Zuber

Coordonninatrice du festival
Bureau de la recherche et de l'innovation
Sous-direction de l'enseignement supérieur

Initié en 2004, le festival Sciences sur Seine regroupe aujourd'hui un ensemble de manifestations de culture scientifique et technique, destinées au grand public.

Qu'est-ce que Sciences sur Seine ?

C'est un festival ouvert au grand public. Il se déroule au printemps, sur deux mois, dans divers lieux, et notamment des lieux de proximité : squares, bibliothèques, établissements scolaires, centres d'animation, centres de loisirs… Il offre pour une large part des spectacles vivants, et propose des ateliers, des rencontres avec des chercheurs, des visites de lieux emblématiques de l'histoire des sciences. De nombreuses disciplines scientifiques sont ainsi abordées.

Quel est l'impact de Sciences sur Seine ?

En 2008, le festival a touché directement près de 35 000 parisiens dont plus de 7 000 enfants des collèges, écoles et centres de loisirs. Il a regroupé environ 200 manifestations, et réuni 23 initiatives de 18 associations et 5 organismes publics.

Pouvez-vous nous donner des exemples concrets ?

Au printemps 2008, l'association « les petits débrouillards » proposait des ateliers pour les enfants de 8 à 12 ans afin de les sensibiliser aux enjeux climatiques au moyen d'expériences ludiques. Les ateliers étaient programmés dans deux bibliothèques, un centre social, une antenne jeune et un parc de la ville. Pour citer un autre type de manifestation, on peut rappeler que l'Ecole (municipale) Supérieure de Physique et Chimie Industrielles (ESPCI) accueillait le conteur Philippe Berthelot et son spectacle pour adultes et adolescents intitulé « Marie Curie… passionnément » qui retrace la vie de cette grande figure féminine du monde scientifique.

En quoi le festival implique-t-il d'autres personnes de la DASCO ?

Dès le début, Sciences sur Seine avait vocation à toucher les enfants des écoles et des centres de loisirs. Développer la curiosité scientifique est un enjeu éducatif important. Je travaille donc avec les responsables de l'action éducative et les centres de loisirs afin que des activités intégrées au festival soient proposées aux enfants. Le centre de ressources Paris Sciences, par exemple, reçoit dans ses locaux des manifestations programmées dans le cadre du festival, afin que les animateurs puissent y emmener les enfants des centres de loisirs. Par ailleurs, trois journées d'animation ont lieu dans les écoles à l'initiative des porteurs de projets.

Avec les responsables des projets périscolaires des établissements du second degré, nous organisons une journée dans les collèges. Les graphistes de la mission information et communication sont également nos partenaires pour la conception du programme, des affiches…

Quelles sont les perspectives en interne pour le festival 2009 ?

L'idée est réellement de développer davantage les manifestations concernant les établissements scolaires, de donner accès aux enfants et de manière encore plus significative à la culture scientifique. Parallèlement, nous cherchons à consolider nos réseaux de culture scientifique au sein de la Ville.

>>> Les mercredis pour la science Des séries de conférences ouvertes à tous, certains mercredis tout au long de l'année, à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, rue Lobau (4e), de 18h à 20h. Des rencontres avec des scientifiques qui éclairent l'actualité : l'homme, résultat d'une longue évolution - les extinctions en masse d'espèces - Paris dans 50 ans - les planètes et la vie - les hommes et les ressources en eau de la planète - des sujets évoqués au début de l'année 2008…

Françoise Noël-Jothy, proviseur du LMA

Un lieu exceptionnel : le lycée municipal d'adultes (LMA)

La ville de Paris développe, depuis longtemps, une politique éducative ambitieuse et met l'outil scolaire au service d'adultes souhaitant acquérir de nouvelles compétences, dans le cadre de formations qualifiantes et diplômantes.

Ces actions s'illustrent notamment au travers des Cours Municipaux d'Adultes.

Le Lycée Municipal d'Adultes Philippe Leclerc de Hauteclocque (LMA) au 132 rue d'Alésia (14e) est au cœur de ce dispositif. Il dépend du bureau des cours municipaux d'adultes, relié à la sous direction de l'enseignement supérieur (SDESUP), qui détermine son budget d'investissement et de fonctionnement.

En 2007, Françoise Noël-Jothy devient proviseur du LMA pour gérer à la fois les cours municipaux, dispensés de 8h à 18h par 47 professeurs qui assurent 34 cours pour 3 500 auditeurs par an, et le lycée qui accueille 210 candidats au baccalauréat de 18h à 22h tous les jours et de 8h à 13h le samedi matin, répartis dans huit classes de la seconde à la terminale, avec 39 professeurs issus pour la plupart de l'Education Nationale.

L'équipe du lycée est constituée de 12 personnes : 2 pour l'encadrement et l'organisation (proviseur et adjointe), 6 pour l'accueil, l'administration et la sous-régie (mise en place pour l'encaissement des participations des auditeurs) et 5 pour l'entretien et le gardiennage.

En journée comme en soirée, les salles de classe de cet établissement sont remplies d'auditeurs motivés. Les cours de jour sont en majorité fréquentés par des étrangers qui viennent apprendre le français, tandis que le lycée accueille des adultes aux profils divers. Ils ont de 18 à 65 ans : beaucoup ont eu un parcours chaotique et connu une rupture dans leur scolarité, la plupart cherchent à augmenter leurs chances d'évolution professionnelle, certains, moins nombreux, reviennent après la cinquantaine pour passer ce fameux diplôme national : le baccalauréat. 73 % de reçus au Bac en 2008 (65 % en 2007).

« Cap en fac »

En raison de facteurs sociaux, un grand nombre de lycéens issus de milieux défavorisés se trouvent exclus des cursus universitaires, principalement du fait de leur méconnaissance des formations proposées et des débouchés professionnels.

Dans ce contexte, la Ville de Paris a décidé en 2006 d'engager un partenariat avec les établissements d'enseignement supérieurs parisiens, destiné à améliorer l'ouverture sociale à l'entrée des universités.

Il s'agit essentiellement de financer des actions d'informations menées par les universités dans les lycées parisiens. Il est également prévu dans certains cas d'assurer un suivi des élèves après leur inscription en faculté. La première convention « Cap en Fac », signée avec l'Université Pierre et Marie Curie, avait pour objectif supplémentaire de pallier la désaffection des filières scientifiques. Le dispositif s'est ensuite étendu à d'autres universités parisiennes telles que Paris Centre Universités (Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris Descartes, Paris-Diderot), Paris III Sorbonne Nouvelle ou Paris II Panthéon-Assas.

A l'heure actuelle, six des huit universités parisiennes ont signé une convention avec la Ville de Paris. En 2007, la Ville de Paris a octroyé un montant total de 75 000 € aux universités participant à ce dispositif.

« Ici et demain »

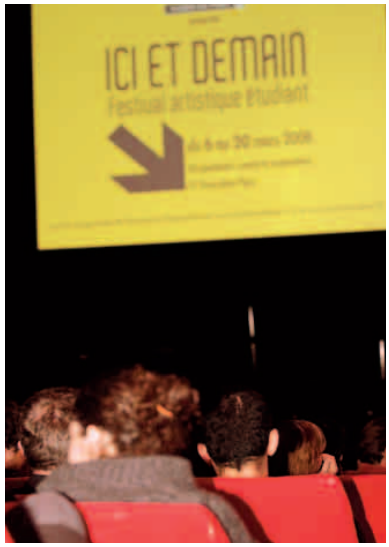

Le Festival artistique étudiant « Ici & Demain » s'est déroulé du 6 au 20 mars dernier dans une trentaine de lieux parisiens. Les étudiants sélectionnés ont livré leurs meilleures performances en théâtre, danse, musique, courts métrages, photographie, arts plastiques… devant 10 000 spectateurs, au cours de 50 évènements gratuits.

Quatre prix ont été remis aux lauréats le 15 mai par Didier Guillot, le nouvel adjoint chargé de la vie étudiante. Les trophées ont été spécialement conçus par des élèves de l'école Boulle. Rendez-vous en mars 2009 pour la 6e édition !

La nouvelle carte à puce étudiante

En novembre 2003, la Mairie de Paris signe une convention avec le CROUS et les universités parisiennes, pour la mise en place de la carte unique « Etudiantdeparis ».

Cette carte, véritable passeport, dotée de fonctionnalités multiples, a permis aux 200 000 étudiants parisiens de faciliter leurs démarches au quotidien et d'affirmer fortement l'identité étudiante parisienne.

En 2007, la Mairie de Paris, a souhaité participer à l'étape suivante du déploiement de la carte désormais équipée d'une puce, dans le cadre du programme Université Numérique en Région, pour doter la carte de nouvelles fonctionnalités (monéo, par exemple).

DOSSIER : NOS ÉLUS

Pascal Cherki

Adjoint au Maire chargé de la vie scolaire et de la réussite éducative.

Pascal Cherki est né le 1er septembre 1966 à Paris.

Successivement responsable national de l'UNEF puis de SOS Racisme, il est Conseiller de Paris du 14e arrondissement depuis 2001 et membre du Conseil National du Parti socialiste.

De 2001 à 2008, Pascal Cherki a exercé les fonctions d'Adjoint aux sports du Maire de Paris.

Didier Guillot

Adjoint au Maire chargé de la vie étudiante.

Didier Guillot a 39 ans.

Titulaire d'un diplôme de Sciences et d'un DEA d'études européennes, il a connu plusieurs expériences professionnelles dans différentes institutions avant de travailler de 2001 à 2008 aux côtés de l'Adjoint chargé de la sécurité à l'Hôtel de Ville.

Elu dans le 18e arrondissement, il anime la section Jean-Baptiste Clément du Parti socialiste.

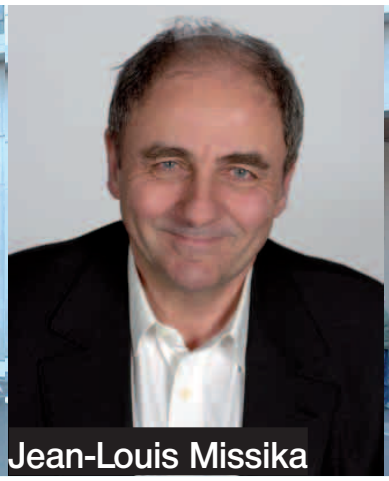

Jean-Louis Missika

Adjoint au Maire chargé de l'innovation, de la recherche et des universités.

Agé de 56 ans, Jean-Louis Missika a travaillé en tant que directeur du service d'information du Premier ministre Michel Rocard, et avec Edmond Maire lorsque celui-ci était secrétaire national de la CFDT.

Créateur d'une société de conseil spécialisée dans les médias et les technologies de l'information et de la communication, il enseigne également la sociologie des médias à Sciences Po Paris et est l'auteur de plusieurs ouvrages et documentaires.

Ce nouveau conseiller de Paris a été élu dans le 12e arrondissement.

INTERVIEW • Pascal Cherki

Vous avez récemment pris vos fonctions d'adjoint au Maire chargé de la vie scolaire et de la réussite éducative :

Quel sentiment avez-vous devant la tâche qui vous attend ?

Un sentiment d'enthousiasme, de gravité et d'exigence. Enthousiasme car j'ai toujours été un militant du droit à l'éducation. Une partie de ma vie personnelle passée est intimement liée à ces combats qui sont plus que jamais d'actualité. Gravité car la politique éducative du gouvernement n'est pas sans susciter d'importantes et légitimes inquiétudes. Exigence car défendre l'école ce n'est pas et cela ne pourra jamais être défendre le *statu quo*.

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué en découvrant le domaine des affaires scolaires ?

L'ampleur et la qualité du travail accompli entre 2001 et 2008, l'ampleur du travail qu'il nous faut encore accomplir dans cette nouvelle mandature. J'ai découvert une administration des affaires scolaires dynamique, dévouée et habitée d'un très grand sens du service public. J'ai également découvert un secteur dont les agents sont en écrasante majorité des femmes alors que les agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports étaient dans une proportion inverse des hommes. J'ai redécouvert une communauté éducative diverse, souvent traversée de contradictions et d'interrogations, mais sans laquelle rien n'est possible. J'ai aussi découvert la complexité des relations avec l'Etat qui est un partenaire compliqué mais avec lequel j'entends poursuivre, à chaque fois que cela sera possible, un travail commun loyal dans l'intérêt des jeunes.

Quelles sont vos priorités pour cette mandature ?

Défendre le service public d'éducation. Je ferai beaucoup de politique dans cette mandature, le comportement actuel du gouvernement m'y contraint. Quant aux missions qui nous sont dévolues en propre, j'entends que l'effort d'investissement soit poursuivi, c'est la base de toute politique. J'entends également que nous continuions notre belle politique périscolaire tout en essayant de lui donner toujours plus de sens et d'y faire converger, quand cela est nécessaire, l'énergie du terrain. Un effort particulier devra être accompli par la municipalité pour répondre en cohérence aux besoins spécifiques des adolescents. Nous devrons aussi réfléchir aux nouvelles avancées de service public dans le domaine de l'accueil des enfants. Enfin, des efforts de modernisation supplémentaires de nos politiques publiques devront être poursuivis dans un souci constant de plus grande justice sociale et de meilleure efficacité. Restauration scolaire, compte famille, pré-inscription en centre de loisirs, les chantiers ne manquent pas.

Qu'avez-vous envie de dire aux agents de la DASCO qui vont vous accompagner pendant votre mandat ?

Que j'ai confiance en eux et qu'ils pourront avoir confiance en moi. Je suis un défenseur intransigeant du service public et de la fonction publique. J'ai un grand respect pour les fonctionnaires et les agents contractuels du service public. Servir l'intérêt général mérite le respect de tous. La DASCO doit rester créative et dynamique c'est un atout inestimable pour mettre en œuvre nos objectifs. Je serai un élu ouvert au dialogue et attentif aux préoccupations des agents. Je n'ignore pas les conditions difficiles que traversent bon nombre d'entre vous. A ma place et à la mesure de mes moyens je me ferai, à chaque fois que je l'estimerai nécessaire, le relais de vos préoccupations. Mais, je le ferai sans démagogie et en indiquant toujours quelles sont nos contraintes et nos marges de manœuvres du moment.

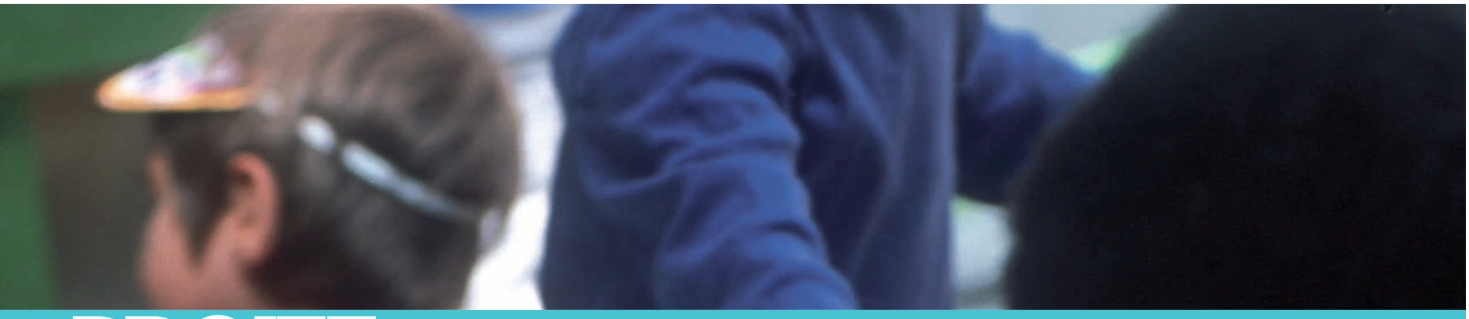

PROJET DE LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE pour 2008-2012

/// ACCUEILLIR CHAQUE JOUR DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

les écoliers et les collégiens parisiens

Les principaux projets

› 5 collèges (situés dans les 13e, 15e, 17e, 18e et 19e) et 14 nouvelles écoles supplémentaires construits.

› Doublement du nombre d'écoles et de collèges accueillant des élèves à mobilité réduite (ou avec un handicap sensoriel).

› Doublement des possibilités d'accueil des enfants handicapés dans les structures de loisirs (centres de loisirs, classes de découverte, vacances arc-en-ciel) et ouverture de 5 nouveaux centres de loisirs pour accueillir à parité des enfants lourdement handicapés et des enfants valides.

› Tarification unique sur Paris pour les cantines scolaires sur la base des quotients familiaux de la Caisse d'Allocations Familiale (CAF).

› Instauration d'un compte unique pour les familles concernant les activités périscolaires et la restauration scolaire, afin de permettre les règlements par des moyens de paiement modernes (carte famille, Internet, prélèvement automatique, etc.).

› 30% des denrées utilisées d'origine bio dans les écoles élémentaires.

› Doublement de l'équipement des écoles en micro informatique. Espaces Numériques de Travail mis en place dans tous les collèges.

› Programmes de promotion de la santé de 0 à 16 ans avec pour priorités la lutte contre l'obésité des enfants (campagnes d'information, activités sportives, menu des cantines…) et contre l'abus d'alcool et les addictions.

› Ouverture d'un second site pour l'école de la 2ème chance qui sera prochainement installée rue d'Aubervilliers.

› Dispositif de veille éducative pour les collégiens exclus temporairement ou définitivement afin que ceux-ci conservent un lien avec le système éducatif.

› Développement de l'offre d'activités périscolaires au sein des collèges (ateliers artistiques, accès aux équipements culturels et sportifs des collèges en dehors des périodes de cours).

› Développement des possibilités de stages proposés aux 10-15 ans pendant les vacances scolaires.

› Traitement des situations d'illettrisme détectées à 18 ans au moment de la journée d'appel dans le cadre du projet « Savoir pour réussir ».

› Surveillance des sorties d'écoles étendue à 500 établissements parisiens (contre 232 actuellement), ainsi qu'aux abords des collèges sensibles.

/// L'ENJEU DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

La réussite scolaire de tous les jeunes Parisiens constitue l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années, avec pour corollaire la nécessité de dépasser les trop grandes disparités entre quartiers et entre établissements.

Les principaux projets

› Sans empiéter sur le champ de compétences de l'Éducation Nationale, la Ville proposera aux chefs d'établissements scolaires classés en politique de la Ville, et en partenariat avec l'Académie, des contrats de réussite éducative, afin de promouvoir le développement de leurs activités de soutien au-delà de l'offre scolaire actuelle.

› Pour faire face aux conséquences de la suppression de la carte scolaire, la Ville veut exiger de l'Académie un rééquilibrage préalable et concerté de l'offre des options des établissements, condition indispensable à l'éradication des ghettos scolaires.

/// L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE À LA POINTE DE L'INNOVATION

Avec ses grandes universités, ses écoles supérieures de première qualité et ses laboratoires de recherche de niveau mondial, Paris est le premier pôle d'enseignement supérieur et de recherche d'Europe.
Entre 2001 et 2008, la collectivité parisienne avait investi 400 millions d'euros dans le développement et la rénovation des universités parisiennes et des équipements dédiés à la vie étudiante. La mandature qui commence fera du soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, une priorité majeure avec un engagement financier sans précédent d'1 milliard d'euros.

Les principaux projets

› Pérenniser l'investissement de Paris dans l'excellence universitaire en aidant à la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche autour de 3 pôles majeurs : le Quartier latin et la Montagne Sainte-Geneviève, Paris-Rive-Gauche, et Paris-Nord-Est.

› Donner une dimension métropolitaine à la politique universitaire en soutenant des projets partenariaux, comme celui prévu pour Paris 1, l'EPHE et l'EHESS avec Aubervilliers, Plaine-Commune et la Seine-Saint-Denis.

› Développer les potentiels de recherche et accueillir dignement les chercheurs, notamment à l'international.

/// UNE VIE ÉTUDIANTE TOUJOURS DYNAMIQUE

Forte de plus de 300 000 étudiants, Paris est la plus grande ville universitaire d'Europe.

Les principaux projets

› Bourses pour les séjours à l'étranger des étudiants parisiens dans le cadre des échanges internationaux des universités et grandes écoles.

› Extension à tous les étudiants de la carte numérique inter-universitaire.

› Ouverture de trois nouvelles antennes de la Maison des initiatives étudiantes qui favoriseront les projets collectifs des étudiants et de leurs associations, et constitueront aussi des points d'accueil pour faciliter la vie étudiante à Paris.

>> LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES SE RÉORGANISE

La nouvelle organisation

Afin d'assurer un meilleur suivi des effectifs et des rémunérations des personnels de la direction des affaires scolaires, le service des ressources humaines (SRH) se réorganise en créant 2 nouveaux bureaux, par fusion du bureau des personnels administratifs et techniques et du bureau des personnels ouvriers, de service et spécialisés : **le bureau de gestion du personnel** (BGP) et **le bureau de l'analyse et de la prévision des emplois et des rémunérations** (BAPER).

Le BGP concerne l'ensemble des personnels, ce qui permet une vision globale des sujets statutaires et indemnitaires. Il est composé de 3 attachés, 7 secrétaires administratifs, et 14 adjoints administratifs. Il regroupe 4 sections de gestions composées d'UGD et de SGD, spécialisées selon les statuts des personnels, et d'une section affaires générales qui suit les dossiers transversaux du bureau (notamment comité technique paritaire, commission administrative paritaire, questions syndicales, contentieux, apprentis et contrats aidés…).

Le BAPER est composé d'un attaché et de 3 secrétaires administratifs. Il est chargé des effectifs et du suivi de la masse salariale, de la gestion des primes et indemnités, de l'élaboration du budget et du bilan social. Il participe étroitement à la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, et également à l'animation du réseau de correspondants RH au sein de la DASCO. Il est aussi chargé de l'élaboration de requêtes à partir de l'infocentre RH qui sont mises à disposition de l'ensemble des acteurs chargés de ressources humaines.

Les bureaux de la formation (BFP) et **le bureau de la prévention des risques professionnels** (BPRP) restent inchangés.

Claire Chérie, Chef du SRH

/// ORGANIGRAMME

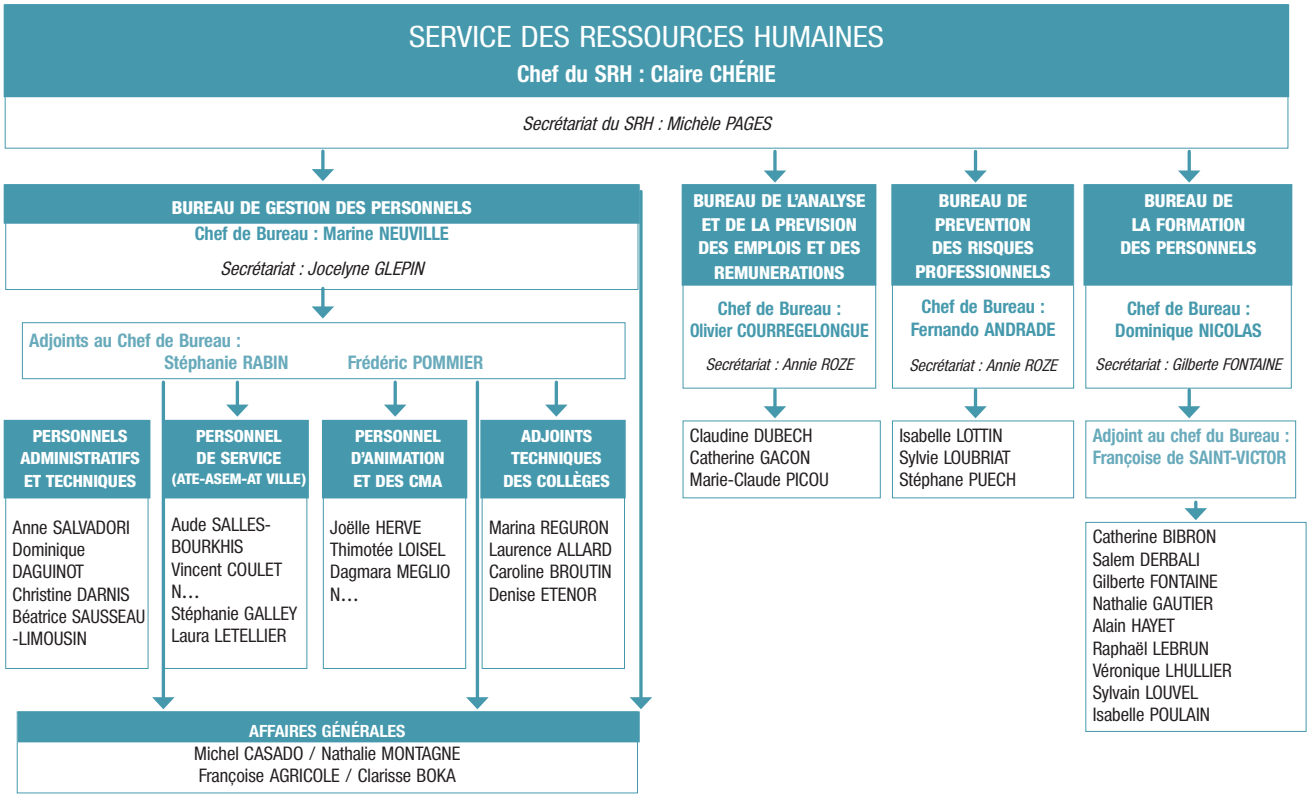

Un rôle essentiel : les UGD

L'Unité de gestion directe, habituellement nommée UGD, est l'interlocutrice privilégiée des agents. C'est en effet l'UGD qui gère le dossier personnel de l'agent : sa paie, sa formation, ses arrêts maladies, ses médailles, sa carte professionnelle ainsi que sa carrière. Et lorsqu'un dossier d'agent exige une expertise particulière, concernant des questions de rémunération, de temps de travail par exemple, l'UGD fait appel à la section de gestion directe, SGD, dont elle dépend.

Les SGD assurent également des missions d'interface entre l'UGD et la direction des ressources humaines (DRH) centrale, notamment sur les questions relatives au comité médical et à la position de l'agent (disponibilité, détachement…) et sur les questions d'ordre statutaire.

Ainsi, les UGD travaillent au sein des sections ressources humaines des neuf circonscriptions des affaires scolaires qui gèrent les personnels de service et spécialisés - agents techniques des écoles (ATE), agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM), gardiens d'école - et les personnels de l'animation - animateurs, vacataires, responsables de point d'accueil (RPA)… Les UGD sont polyvalentes ou spécialisées selon l'organisation interne de leur circonscription des affaires scolaires. De leur côté, les SGD travaillent à l'Arsenal, au bureau de gestion des personnels.

Pour les personnels des collèges et les personnels administratifs, les professeurs des cours municipaux et les professeurs de la Ville de Paris, le mode de fonctionnement est différent puisque les UGD et les SGD travaillent au sein des services centraux de la DASCO, au Bureau de gestion des personnels (BGP), au bureau des cours municipaux (BCMA), et au bureau de la vie scolaire et des professeurs de la Ville de Paris (BVSPVP).

Ainsi, avec plus de 80 UGD et SGD réparties en central et en circonscriptions, au plus près des agents, la DASCO représente à elle seule 13 000 des 60 000 paies éditées chaque mois à la Ville. La gestion de ses ressources humaines implique donc nécessairement que chacun des acteurs RH concilie chaque jour les impératifs d'une gestion d'un grand nombre d'agents tout en restant disponible et à l'écoute de chacun.

>> CARRIERE ET STATUT : LA RÉVOLUTION CULTURELLE

/// CONCOURS

Recrutement des ASEM

Auparavant les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) étaient recrutés directement par les circonscriptions des affaires scolaires. Désormais, un concours sur titre sera organisé chaque année, ce qui assure une reconnaissance accrue de ces agents dont le travail quotidien auprès des enfants des écoles maternelles est essentiel.

En 2008, ce concours ouvert aux agents de nationalité française ou communautaire, titulaires du CAP petite enfance et / ou aux femmes qui ont élevé 3 enfants, visait à recruter 90 agents. 1 158 personnes se sont inscrites. 186 ont été admissibles dont 70 de la DASCO. Sur les 90 agents admis, 41 appartenaient déjà à la DASCO.

Claudine Lokossou était contractuelle. Affectée à l'école Saint Benoit (6e), elle a été informée du nouveau concours par l'intermédiaire de sa circonscription et s'est portée candidate. Elle a demandé à bénéficier de la préparation proposée par le bureau de la formation des personnels (BFP), ce qui a été pour elle l'occasion de parler avec des collègues d'un métier qu'elle connaissait déjà, de comparer des expériences, d'affiner ses connaissances. Elle reconnaît avoir beaucoup appris sur le fonctionnement de la collectivité parisienne, un sujet qu'elle connaissait peu. Revenir d'un point de vue théorique sur le fonctionnement des écoles et les règles de sécurité, connaissances déjà acquises par la pratique, lui a paru également très utile.

En avril 2008, son nom figurait sur les listes des lauréats, affichées rue Lobau. Mériter ainsi son poste de titulaire est un événement important pour Claudine Lokossou. Son nouveau statut est sécurisant, et sa réussite la conforte dans son choix professionnel.

Sabine Valette, directrice de l'école Saint-Benoit, approuve la qualité de ce recrutement. Elle insiste sur la nécessité, pour les directeurs d'écoles, d'avoir des collaborateurs motivés qui ont l'esprit d'équipe.

/// TEST DE SÉLECTION

Titularisation des ATE

Les agents techniques des écoles (ATE), anciennement appelés agents de service des écoles (ASE), qui ne sont pas titulaires peuvent dorénavant le devenir après leur réussite à un test d'aptitude. Composé d'épreuves écrites et orales, ce test vise avant tout à apprécier les compétences techniques des candidats.

Avec la mise en place de ce test d'aptitude, les agents titulaires bénéficient d'un déroulement de carrière plus avantageux puisqu'ils sont recrutés à l'échelle 3 de rémunération et peuvent évoluer jusqu'à l'échelle 6.

...CARRIERE ET STATUT

/// RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Adjoints d'animation et d'action sportive

spécialité « activités périscolaires »

Christian Cahn, chef de la circonscription des 5e et 6e

En 2008, la Ville de Paris a mis en place un recrutement sans concours afin de pourvoir 30 postes d'adjoints d'animation et d'action sportive (AAAS) de 2e classe - spécialité « activités périscolaires » à l'échelle 3.

A la direction des affaires scolaires, ce recrutement concernait les animateurs contractuels de nationalité française ou communautaire, qui travaillent en centres de loisirs. Les candidats ont constitué des dossiers essentiellement basés sur l'exposé de leurs formations, leurs expériences en matière d'animation et leurs motivations. Une commission de sélection composée de 16 professionnels de l'animation de la direction des affaires scolaires et d'une personne extérieure à la Ville, a été créée pour l'occasion. Elle a procédé à une présélection à partir des dossiers de candidatures. Les animateurs ainsi retenus ont ensuite été évalués dans leur centre de loisirs sur une épreuve professionnelle de mise en situation et un entretien, réalisés par les membres de la commission.

Christian Cahn, chef de la circonscription des 5e et 6e, présidait cette commission de sélection.

Q Quelle est la différence entre un recrutement par concours, et un recrutement sans concours qui comporte pourtant des épreuves d'évaluation ?

Pour mieux comprendre, disons que la démarche s'apparente à une validation des acquis de l'expérience (VAE). La commission de sélection n'a pas travaillé comme le jury d'un concours. Si cette démarche a été mise en place, c'est bien pour donner à des animateurs compétents mais qui n'auraient pas forcément le concours, la chance d'être titularisés. La commission a travaillé en amont sur la définition des critères de sélection dans le but de mettre en valeur l'expérience des candidats. Cela a suscité des débats intéressants qui ont permis d'aboutir à une démarche originale et peut-être inédite dans ce cadre.

Pour être capable d'évaluer justement les candidats, il a fallu se poser une question apparemment simple : qu'est-ce qu'un bon animateur ? La réponse tient dans une énumération de compétences, de qualités professionnelles et humaines. Il a fallu faire un choix et pondérer les critères. Pour favoriser la plus grande objectivité possible, la commission a composé une grille d'évaluation avec une multitude de critères précis et incontournables.

Comment se sont déroulés la mise en situation et l'entretien ?

Pour la deuxième phase de la sélection, les membres de la commission ont travaillé en binôme. Ils se sont répartis les 60 candidats retenus, et sont allés les observer sur leur lieu de travail. Les membres de la commission ne pouvaient observer et s'entretenir qu'avec des agents qu'ils ne connaissaient pas, et le cas échéant hors de leur circonscription. Cette évaluation ne devait pas durer plus d'une heure trente. Les animateurs étaient prévenus, la démarche leur avait été présentée de manière - autant que possible - à ne pas susciter le stress qui est propre au concours. Avant l'entretien, ils ont donc été observés en train de travailler dans un centre de loisirs. Tout le monde sait qu'une personne qui parle bien de son travail n'est pas forcément quelqu'un qui travaille bien, et inversement il y a des animateurs très convaincants en situation, qui avaient ensuite quelques difficultés à s'exprimer.

Le déroulé et la grille de cette double évaluation avaient été préparés par la commission, de manière, encore une fois, à ce que l'appréciation soit la plus objective possible.

Que retenir de cette expérience ?

Il faut bien reconnaître que la démarche est rare dans la fonction publique. Elle mérite donc d'être valorisée. Il est également intéressant de susciter chez des professionnels, qu'il s'agisse des membres de la commission ou des animateurs candidats, des questions de fond sur leur métier.

Au terme de ce travail collectif, il est inévitable d'aboutir à des remises en questions. L'intérêt est qu'elles soient constructives.

Ce recrutement sera reconduit en 2009. Les animateurs contractuels intéressés pourront se renseigner auprès de leur circonscription.

/// PRÉPARATION AU CONCOURS

Secrétaire des services extérieurs *spécialité «animation»*

En 2008, la Ville a organisé pour la première fois un concours de Secrétaire des Services Extérieurs spécialité « animation ». Une préparation spécifique pour ce concours a donc été proposée. Compte tenu des postes ouverts au budget 2009, elle est renouvelée.

Le bureau de la formation de la Direction des Ressources Humaines proposait une préparation au droit, aux finances publiques et à la note administrative, et le bureau de la formation de la DASCO, une préparation relative à l'animation, l'ensemble étant complété par une préparation générale à l'oral. Catherine Bibron, adjointe administrative, tour à tour animatrice, « BCDiste », responsable de point d'accueil, directrice de centre de loisirs, fait partie des 156 agents de la Ville qui se sont inscrits au concours interne, et des 25 qui ont suivi la préparation. Pour bénéficier de la préparation, elle a passé des tests en novembre 2007, qui ont été concluants, et elle a débuté la préparation en janvier 2008. « Suivre une préparation à un concours nécessite d'être motivée et d'avoir de l'énergie. C'est un investissement important : deux heures et demie de cours, quatre jours par semaine, auxquelles il faut ajouter des heures de travail personnel à la maison. Quelle que soit l'issue du concours, il est évident que le temps passé à le préparer n'est pas perdu. Cette préparation complète efficacement mes compétences en matière d'animation en m'apportant des connaissances dans des matières purement administratives. »

/// ACCUEIL, FORMATION ET SUIVI MÉDICAL

Adjoints techniques des collèges (ATC)

» Des sessions d'accueil pour favoriser l'intégration

En collaboration avec la direction des ressources humaines, la direction des affaires scolaires - via le bureau de la formation des personnels et la sous direction des établissements du second degré (SDESD) - a organisé des sessions d'accueil pour les ATC (anciennement TOS) afin de favoriser leur intégration.

En 2007, première année du rattachement possible au département pour les agents du Ministère de l'Education qui le souhaitaient, 333 ATC ont participé à ces sessions d'accueil.

Lucien Cosse et **Francine Germaini** du collège Modigliani (15e) ont ainsi été accueillis en 2008. Ils ont apprécié la présentation de la Ville et du Département de Paris puisqu'ils avaient alors tout à apprendre. Issus d'une structure d'une dimension sans comparaison, ils soulignent également l'aspect humain de cet accueil : mettre des noms et des visages sur des fonctions, rencontrer des collègues d'autres établissements et discuter ensemble du métier qu'ils ont en commun, partager leurs expériences. Lucien Cosse souhaiterait qu'il y ait d'autres occasions comme celle-ci. Les formations spécifiques pour les ATC en font partie.

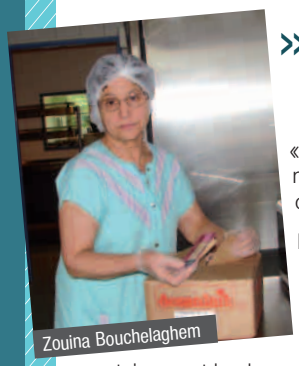
Zouina Bouchelaghem

» Zouina Bouchelaghem du collège J.F. Oeben (12e) faisait partie de la session d'accueil organisée en mars 2008 :

« J'ai attendu un peu avant de demander mon rattachement au département mais je n'ai pas hésité. Mon mari travaillait pour la Ville de Paris alors je connaissais un peu ce qui a été présenté lors de l'accueil de la DASCO.

Intégrer le département ne modifie pas le déroulement de ma journée au collège, et ma conscience professionnelle reste la même. Cependant il y a des exemples concrets qui marquent le changement : passer une visite médicale, être assurée de recevoir sa fiche de paie tous les mois, bénéficier davantage des vacances scolaires… Travailler moins d'heures pour le même salaire est certainement le changement le plus important même si les journées restent intenses : tous les jours, il faut préparer les repas d'environ 335 personnes et nettoyer le collège. »

Zouina Bouchelaghem qui est un pilier du collège selon **Mme Achouline**, la principale, a perçu dans l'accueil que lui a réservé la DASCO, des relations de proximité avec le département, et elle espère que cette caractéristique pourra améliorer les conditions de travail tout en visant une meilleure qualité du service rendu.

» Des offres de formations spécifiques

Les formations qui répondent à des besoins professionnels des adjoints techniques des collèges, se déclinent autour de 4 théma-tiques : l'hygiène et la sécurité, la restauration scolaire, les spécialités ouvrières, l'environnement de travail, et l'accueil des publics. Un catalogue actualisé tous les ans présente ces formations.

» Suivi médical dans la restauration

Le suivi médical des personnels manipulant des denrées alimentaires vise à protéger d'une part, la santé des agents, et d'autre part, celle des consommateurs.

Depuis la reprise par le département de Paris de cette activité dans les collèges, les agents sont convoqués par le service de médecine professionnelle et préventive de la direction des ressources humaines.

Les agents reconnus aptes reçoivent un certificat de « non contre indication à la manipulation de denrées alimentaires ».

/// VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Reconnaître son expérience

L'objectif de ce qu'on appelle communément la VAE, c'est-à-dire la validation des acquis de l'expérience, est de faire reconnaître une expérience professionnelle comme un diplôme. La DASCO est la première direction de la Ville de Paris à avoir entrepris cette démarche.

Un exemple : le CAP petite enfance

Depuis quelques années, il est nécessaire d'être titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle - petite enfance - (autrement dit CAP qui se prépare en deux ans après la 3ème) pour exercer la fonction d'agent spécialisé des écoles maternelles (ASEM). Or, bon nombre d'agents qui travaillent depuis longtemps dans les écoles maternelles et possèdent toutes les compétences requises, n'ont pas ce diplôme.

Le bureau de la formation des personnels organise donc une préparation au CAP petite enfance qui concerne les ASEM titulaires avec une expérience d'au moins trois ans dans ce métier. Après une première phase de tests, les agents bénéficient d'un accompagnement personnalisé qui varie entre 15 et 50 heures. Plusieurs ateliers sont proposés : atelier d'écriture, atelier descriptif d'une activité professionnelle, atelier préparation à l'oral. La validation se fait à partir d'un dossier rédigé par le candidat et d'un entretien avec le jury d'examen. Depuis 2005, 85% des agents qui ont suivi cette préparation ont obtenu leur diplôme.

Le parcours de **Suzanne Dalmate**, ASEM de la circonscription des 10e et 19e arrondissements, en est une illustration. A 56 ans, elle vient d'obtenir son diplôme.

Observatoire des métiers et des compétences

- les métiers identifiés à la DASCO

La Ville de Paris se dote d'un répertoire des métiers qui s'inscrit dans une démarche de modernisation de la gestion des ressources humaines, visant notamment à élaborer un référentiel des compétences. A la DASCO, 17 métiers ont été identifiés. Certains sont propres à la DASCO (animateur, directeur de centre de loisirs, agent spécialisé des écoles maternelles par exemple) et d'autres sont communs à plusieurs directions (gardien, chargé d'entretien, cuisinier, aide de cuisine, électricien, peintre…).

>> LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

De nombreux chantiers en cours

La prévention des risques professionnels, c'est l'ensemble des actions mises en œuvre pour préserver la santé, assurer la sécurité des agents, et améliorer leurs conditions de travail

Elle vise à anticiper et à limiter les conséquences humaines, sociales et économiques des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La prévention des risques professionnels repose sur des principes, des méthodes et des outils. Elle se concrétise au quotidien par une implication de chacun, des pratiques de métier, la mise en œuvre de ces principes et le respect de valeurs essentielles permettant de développer une véritable culture de prévention au sein des services

Les principes généraux de prévention sont inscrits dans le Code du travail.

A la DASCO ...

La DASCO a engagé depuis plusieurs années un effort important pour répondre aux enjeux multiples liés aux questions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail dans l'environnement scolaire parisien.

La mise en place des actions de prévention s'appuie sur un réseau qui depuis sa création, a évolué avec les missions de la direction - création d'un bureau de prévention, désignation d'animateurs et de relais de prévention dans les circonscriptions et les écoles, agents formés en tant que chargés d'évacuation incendie ou secouristes…

Ce dispositif est essentiel pour répondre aux obligations réglementaires et aux différentes sollicitations en la matière.

Les chantiers sont nombreux : mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, analyse des accidents du travail, suivi des visites médicales, évolution des dotations vestimentaires, prise en compte des risques psychosociaux, etc…

L'ensemble de ces actions est défini dans le cadre du programme annuel de prévention présenté en comité hygiène et sécurité (CHS).

Fernando Andrade, chef du bureau de prévention des risques professionnels

La sensibilisation des personnels

Fernando Andrade est chef du bureau de prévention des risques professionnels (BPRP).

Pourquoi sensibiliser les personnels aux questions d'hygiène et de sécurité ?

La sensibilisation des personnels de la DASCO est primordiale pour que ces dimensions soient intégrées dans l'activité quotidienne des agents et des services. A la DASCO, cette sensibilisation débute dès les séances d'accueil des nouveaux arrivants, puis au travers de campagnes d'affichage ou encore par la mise à disposition sur l'intranet d'un maximum d'informations et d'outils pour les agents.

Que faites-vous lors des sessions d'accueil des nouveaux arrivants ?

C'est une occasion de rencontrer l'ensemble des nouveaux arrivants (directeurs d'école, gardiens d'école et de collège, agents techniques des écoles et des collèges...).

Une sensibilisation intitulée « santé et Sécurité au travail » leur est systématiquement présentée par l'un des membres du BPRP, l'objectif étant de présenter le rôle et les missions des acteurs du réseau de prévention (les animateurs et relais de prévention, le service médical, la hiérarchie, les agents…) et les procédures mises en place dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Qu'entendez-vous par campagne d'information ?

Afin d'améliorer l'utilisation du registre hygiène et sécurité au sein des établissements de la DASCO, une campagne d'affichage sur l'utilisation, la localisation et la procédure de transmission des fiches hygiène et sécurité a été réalisée par le BPRP.

Les affiches ont été envoyées à chaque circonscription des affaires scolaires (CAS) en vue d'une diffusion dans tous les établissements scolaires et vers les sites regroupant les services centraux. Une campagne d'information similaire sera menée prochainement à destination des personnels des collèges.

Et sur l'intranet ?

En 2007, le bureau de prévention des risques professionnels a développé sur l'intranet DASCO une rubrique « santé et sécurité au travail ».

Cette rubrique est conçue de manière à devenir un véritable outil de travail pour le réseau de prévention et un outil de communication et d'information à l'attention du personnel pouvant accéder à l'intranet. Elle fait l'objet d'une mise à jour régulière par la mise en ligne d'informations d'actualité et des nouvelles procédures ou fiches techniques.

Travaux relatifs à l'hygiène et à la sécurité dans les locaux de la DASCO

Groupe scolaire rue Tanger (6e)

Les travaux relatifs à l'hygiène et à la sécurité des établissements scolaires et des locaux des personnels sont examinés chaque année dans le cadre des visites d'architecture. Ils font partie des actions de prévention collectives engagées par la DASCO et la Mairie de Paris, pour l'amélioration des conditions de travail (rénovation, aménagements de locaux…), des conditions de vie (vestiaires, loges, appartements…) et pour prévenir les risques sanitaires (présence de plomb, d'amiante…).

En 2007, 13 671 522€ ont été consacrés aux travaux d'hygiène et de sécurité pour les établissements du premier degré (écoles maternelles et élémentaires).

>> MIEUX VIVRE À LA DASCO

Elections professionnelles

L'élection de représentants du personnel répond à une exigence et à un principe démocratiques inscrits dans l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 fixant les droits et obligations des fonctionnaires : « les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leurs carrières ».

Le renouvellement des mandats des représentants des agents titulaires pour les commissions administratives paritaires (CAP) et des agents non titulaires pour les commissions consultatives paritaires (CCP) aura lieu en novembre 2008.

Dates des scrutins

- 1er tour : le 13 et 14 novembre 2008
- 1er tour bis dans l'hypothèse d'une absence de dépôt de liste pour certaines commissions : le 28 novembre 2008
- 2e tour : le 8 et 9 janvier 2009

Les scrutins seront ouverts de 9h à 17h. Il sera possible de voter par correspondance.

Renseignez-vous auprès de votre UGD.

L'intégration des personnes handicapées à la DASCO

Isabelle Lotin, bureau de prévention des risques professionnels

Isabelle Lotin du bureau de prévention des risques professionnels est référent handicap.

Quel est votre rôle pour l'intégration des personnes handicapées ?
En tant que référent handicap à la DASCO, je suis chargée de l'adaptation des conditions de travail des personnels handicapés nouvellement recrutés ou déjà en poste, et des agents ayant des problèmes de santé afin de les maintenir dans leur emploi.

Concrètement, qu'est-ce que ça signifie ?
En 2006 et 2007, une commission réunissant la mission handicap, la médecine professionnelle et préventive, le bureau de prévention des risques professionnels et les chefs de bureau concernés a permis d'analyser au cas par cas, les situations individuelles difficiles d'une circonscription des affaires scolaires (ou d'un bureau) et de voir comment adapter les postes de ces agents.
La direction emploie des personnels handicapés dans les différents corps de métiers : agents administratifs, agents de service, agents spécialisés en école maternelle, ouvriers professionnels, animateurs.
Un certain nombre d'agents ne sont pas reconnus travailleurs handicapés. Mon rôle est de les accompagner dans cette démarche qui reste volontaire, et de répondre à leurs interrogations.

Comment les personnels sont-ils informés ?
Des plaquettes sur les aides techniques à disposition des agents handicapés ont été envoyées aux chefs de bureau, avec mes missions et mes coordonnées, afin qu'ils relaient l'information auprès des personnels.
Si je reçois de plus en plus d'appels spontanés, ils demeurent en quantité faible au regard de la population de la DASCO. Les agents n'osent pas toujours demander de l'aide mais j'espère que cela va évoluer.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Un plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la DASCO a été élaboré en 2006. Il s'articule autour de trois axes : la mixité des métiers - la culture de l'égalité dans les pratiques du management - le déroulement de carrière.

Autour de ces axes, des actions ont été mises en œuvre : adapter les postes de travail les plus pénibles - organiser des expositions sur l'égalité femmes-hommes en utilisant les travaux des centres de loisirs sur ce thème - organiser une conférence DASCO sur ce thème (le 19 sept 2006) - présenter sur l'intranet des portraits de femmes et d'hommes sur les métiers de la DASCO - agir sur les stéréotypes dans le cadre des actions éducatives (autour de la coupe du monde de rugby en 2007 par exemple) - travailler sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes (en cours) - organiser les entretiens de notation pour mieux préciser les formations offertes - informer les UGD et SGD sur les formations proposées par la DASCO pour que l'information soit diffusée le plus largement possible.

Les actions ont été réalisées pour la plupart, mais le chantier reste important. Il faut poursuivre dans cette voie et s'ouvrir à toutes les initiatives pouvant faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. N'hésitez pas à faire part de vos idées.

>> CE QUE LA VILLE FAIT POUR VOUS

/// Infos diverses

Permanences (Préfon retraite, ADIL, GMF…) et consultations juridiques sur rendez-vous rue de la Bûcherie (01 44 41 27 90). Permanence du crédit municipal dans les locaux rue de la Bûcherie, tous les mardis de 9h30 à 12h30 sans rendez-vous.

>> SPORTS, LOISIRS ET VOYAGES

FAITES DU SPORT AVEC L'APSAP : Tarif privilégié - pas de droit d'entrée, conjoints, concubins et enfants bénéficient des mêmes avantages.

Sur présentation de la carte professionnelle, **ENTRÉE GRATUITE** dans les piscines municipales, les musées municipaux (pour les collections permanentes et expositions temporaires), tarifs préférentiels ou réduits dans les clubs Forest hill, à Aquaboulevard, et dans les théâtres municipaux.

Profitez également des **TARIFS DE L'AGOSPAP** : cinéma, promotions à Disneyland, concerts, spectacles, événements sportifs, visites (Tour Eiffel, fauconnerie à Provins…). Pour vos vacances, découvrez les voyages, locations et hôtels proposés par l'AGOSPAP dans leur catalogue disponible rue de la bucherie.

2 CHORALES existent pour les agents : chorale Morland (01 42 76 33 00) et Paris en chœur (parisenchoeur@laposte.net).

>> TRANSPORT

Abonnement annuel intégralement remboursé pour le vélib, carte intégrée entreprises (Navigo) pré-financée à hauteur de 50%, et allocation transport handicapé : renseignements auprès de votre UGD.

N'OUBLIEZ PAS LE + DE LA DALIAT :
Possibilité de locations de voitures le week-end (01 53 06 84 48) véhicules combi 9 places, fourgons utilitaires (01 44 06 23 95) et véhicules particuliers, fourgonnettes).
Réductions liées aux véhicules neufs de 7 à 14 % (01 44 06 23 25).

/// À votre écoute…

Mélanie CHATELAIN *(à droite)*
Jérôme FINAUD
Virginie GROBON *(à gauche)*

Des assistant(e)s social(e)s, soumis au respect du secret professionnel, informent, orientent, conseillent ou soutiennent les agents en difficultés sociales : aide au logement, au budget, aux démarches administratives, accès aux droits et aux soins…

Vous pouvez les contacter par l'intermédiaire du secrétariat du service sociale du personnel au 01 42 76 60 80 ou 01 42 76 60 39.

. Odile BESSON (CAS 7/15, CAS 16/17, les Cours municipaux d'adultes, les établissements supérieurs)
. Mélanie CHATELAIN (Cas 10/19)
. Virginie GROBON (CAS 8/9/18 et CAS 20)
. Jérôme FINAUD (CAS 1/2/3/4 - CAS 5/6 CAS 11/12 - CAS 13/14, les services centraux)

/// À votre disposition…

De nombreuses brochures sont disponibles rue de la Bûcherie : « au service de la ville » (livret d'accueil), « le guide social et loisirs », « l'aide à l'installation des personnels », « personnels handicapés : travailler à la ville de Paris », la brochure loisirs de l'agospap 2008/2009 et aussi… « Mission capitale » (envoyée par courrier postal tous les deux mois) - « La Lettre Capitale » (distribuée avec les bulletins de paie).

/// Services

FORUM D'INFOS

Tous les ans, la DRH organise un forum de l'action sociale informant les agents sur les différentes prestations et aides.

PRESTATIONS

· **Renseignez-vous auprès de votre UGD pour :**
Allocation pour enfants malades ou infirmes + de 20 ans ou handicapés de −20 ans. Aide familiale - Bourses de vacances - Allocation vacances pour enfants handicapés - Prime de naissance - Allocation rentrée scolaire et complément - CESU-Garde d'enfants - Primes de déménagement pour les agents en activités ou partant à la retraite.

· **Renseignez-vous auprès du crédit municipal :**
Le crédit municipal est votre interlocuteur privilégié pour locaparis, les prêts sociaux, les prêts jeunes fonctionnaires spécial ville de Paris…

· **Pour l'accompagement des agents** en grande difficulté, pour bénéficier d'une solution d'hébergement d'urgence transitoire, un numéro d'appel : 01 42 76 79 79.

Bons plans

Sur présentation de la carte professionnelle, réductions dans certains magasins :

Marionnaud 2 rue du Renard (4e) - Bijouterie Les Messagers 68 rue St André des Arts (6e) - Boutique Nocibé 48 rue de la Chaussée d'Antin (9e) - Téléphone center 54 rue de la Verrerie (4e) (téléphones portables à prix réduits) - Lamarthe 19 av de l'Opéra (1er) ; 51 rue Bonaparte (6e) – La vallée Village (val d'Europe) 3 cours de la Garonne 77700 Serris - Quick : 1 rue du Temple et 66 rue de Rivoli (4e) ; 2 rue Pierre Lescot (1er) ; 35 et 65 Bd Saint Michel (5e) ; 3 bd Barbès (18e) ; 4 à 6 av. du Trône (12e) - Musée de la Magie 11 rue Saint-Paul (4e) - ADIDAS 148 rue de Rivoli (1er) et 22 av. des Champs Elysées (8e) – M. Bricolage dans le 11e, 12e, 19e et 20e arrdts - Optic'Alexia 229 rue des Pyrénées (20e) - GO Sport forum des Halles.

Carnet d'adresses

Service de l'action et des prestations sociales - 2 rue Lobau (4e) - 01 44 41 27 90

Bureau d'accueil et d'information des personnels - 15 rue de la Bûcherie (5e) – 01 44 41 27 90

AGOSPAP (association pour la gestion des œuvres sociales du personnel des administrations parisiennes) - 5 rue de la Bûcherie (5e) - 08 21 01 75 15 - de 9h30 à 16h30 du lundi au vendredi - www.agospap.com

Le crédit municipal de Paris (banque-mutuelle) - 55 rue des Francs Bourgeois (4e) - 01 44 61 63 63

» CE QUE LA DASCO FAIT POUR VOUS

/// Des publications pour mieux vous informer

- **Pour tous les personnels**
  - Le livret d'accueil pour les nouveaux arrivants
- **Pour les personnels de l'animation**
  - Infos Animateurs
  - Catalogue des formations pour les personnels d'animation
  - Le livret sécurité pour les animateurs
  - L'interclasse, organisation de service, règlement d'encadrement
- **Pour les personnels de service des écoles**
  - Infos ATE (agents techniques des écoles)
  - Catalogue des formations pour les personnels de service des écoles
  - Règlement de service des agents techniques des écoles
  - Règlement de service des agents spécialisés des écoles maternelles
  - Règlement de service des gardien(nes)
- **Pour les personnels des collèges**
  - le livret d'accueil des personnels ouvriers et de service des collèges
  - Le journal des personnels des collèges parisiens, pour les adjoints techniques des collèges nouvellement rattachés au département de Paris
  - Catalogue des formations pour les personnels des collèges
- **A la fois pour les professionnels de la DASCO et le public**
  - La charte éducative des activités périscolaires
  - Le guide pour la scolarisation des enfants et des adolescents handicapés à Paris

»A paraître

o L'annuaire de la DASCO

o La protection de l'enfance
Un guide spécialement conçu à destination de l'ensemble du personnel d'encadrement des activités éducatives.

o Le vade-mecum Droit d'auteur - Droit à l'image
Une aide pour l'ensemble des professionnels de la DASCO confrontés à des questions sur le droit d'auteur et le droit à l'image dans leurs démarches les plus banales.

/// Des formations

En 2007, la DASCO a formé près de 8 000 stagiaires leur permettant ainsi d'accroître leurs compétences.
La DASCO a également organisé des sessions d'accueil spécifiques pour une meilleure intégration de ses personnels. Elle a élaboré pour certains métiers (ATE, ASEM) un cursus de formation initiale qui est proposé aux agents dès leur prise de poste. L'effort sera poursuivi en 2008/2009.

/// L'intranet DASCO http://intraparis.dasco.mdp

Le site Intranet de la direction des affaires scolaires est conçu en premier lieu pour ses agents. Il est une base documentaire (un outil où chacun selon ses fonctions peut trouver des informations pratiques), le moyen d'identifier le travail des uns et des autres (un repère professionnel), une source d'informations transversales (par des liens ciblés avec les autres directions de la Ville - IntraParis, Ressources Humaines, Finances, Achats, Direction du Patrimoine et de l'Architecture...), et une ouverture vers l'extérieur (avec des liens sur divers sites Internet). Il est accessible aux personnels reliés au réseau central de la Ville et depuis peu aux animateurs depuis l'ordinateur du point d'accueil des centres de loisirs. Si vous n'y avez pas accès, vous pouvez vous adresser à la CAS ou vous déplacer rue de la Bucherie (bornes de consultation).

» FÉLICITATIONS AUX MÉDAILLÉS 2007

PROMOTION JANVIER 2007 - ECHELON OR -CHARPENTIER Nadine - KARKOWSKI Eugénia -NIVET Mireille - **ECHELON VERMEIL** - ALDIN Martine - BABET Thérèse - BERCHER Nadine - BOGUD-BRIERE Catherine -BOURG Christiane - CHENILCO Michelle- FANNIERE Jacqueline - GROSSET Anita -GUILLOTTE Simone - MORMIN Alice - PETITE Sylvie - PIGEON Jean-Louis - ROBIN Martine - SOLLACARO Nicole - **ECHELON ARGENT -** ANTOINE France Lise - AUSTRUY Josiane - BAHI Fatima - BARBARIN Marie - BARBE Danielle - BELLANGER Dominique - BERCHOUX Richard - BLANDEL Françoise - BRISSET Marie-Odile - BURDEN Elisabeth - CASIMIR Flavienne - CHEVALIER Corinne - CIALDELLA Pasqua - CIMIA Jeanny - DALAIZE Nicaise - DANIEL Rose-Marie - DEROUET Sophie - DUMONT Corinne - ESPARON Marie - ESPINASSE Christiane - FORAIS Marie-Thérèse - HONVO-AKANNI Marie - MABILLE Claudine - MARCIANO Antonia - MENETRIER Rosalie - ORCIN Jean-Pierre - OZANGE Marie-Ange - PACZEK Teresa - PARMENTIER Josiane - PERONET Josette Yolande - RANCE Brigitte - RUBIN Dominique - SABLAYROLLES Paul - TAILLANDIER Brunette Appoli - THEVENIAUX Christine - VALMORIN Marie-Pascale - VALORUS Jocelyne - VENET Nadia - WERNER Stéphane - **PROMOTION JUILLET 2007 - ECHELON OR** - WEIL Jean-François - **ECHELON VERMEIL** - ALBERT Christian - BARBAZAN Claudine - BARON Michelle - BELLIER Michèle - COLIN-CHESSEBOEUF Eliane - COLLONNIER Claudine - DE LARMINAT Max - DELCAMBRE François - DESCLOUX Michel - DOCKERY Claudine - DREAN Danièle - DUPONT Brigitte - EVEILLARD Alain - GOURUT Laure - GUNTHER Bernard - HALFTERMEYER Régine - INFANTI Nicole - JURQUET Evelyne - LE CHEQUER Jean-Philippe - LECOMTE Ginette - LOPEZ UBEDA Juana - MAIGRET André - MAINEMER Patrick - MATTASOGLIO Arlette - MORICONI Gabrielle - MUELLE Danièle - PALIX Mirette - PEZON Nellia - PICARD Didier - POINTEAU André - POUTIERS Rémy - REVARIN Alain - TABONE Jean-Charles - TROUARD RIOLLE Patrice - UNTRAUER Jean-Marie - VACHER Michel - ZEMIRLI Dominique - **ECHELON ARGENT** - ABOULKER-KAMOUN Anne-Marie - AKNIN Marie-Dominique - ALEXALINE Denis - ALIX Rachel - ALMONT Michelle - AMELOT Jean-François - ANCELIN Didier - ARTIGUENAVE Laure - AULAS Jean-Jacques - BAKDI Dehbia - BARONNET Fabrice - BLONDEAU Pierre - BOISARD Anne - BOUDRIOT Laurence - BRUNEAU Danièle - BUSSILLET Frédérique - CAMBEDOUZOU Sylviane - COHEN SCALI Fabienne - COLBUS Christian - COLON Nadine - CONIN Nicole - COUDERC Gérard - DALESME Laurence - DIDON François - DJEDI Marie-Christine - DUMANGE Lydia - DUPANLOUP-KRAEUTER Martine - DUPONT Patrick - ERNOTTE Jean-François - FERNANDEZ-SOULAS Nicole - FLERIAG Sylviane - FOUQUET Sylvie - GALANTE Huguette - GODEST Pierre - GOUARS Florence - GUIBERT Philippe - GUIDET Anne - GUININ Yves - HIDALGO-DELGADO Alban - HUTTER Magali - KADI Sultana - LAURENT Christian - LAVEDAN Marie Hélène - LE BATTEUX Mireille - LEMOINE Patrick - LEROY Frédéric - LEROY-ROUDIER Françoise - LHUISSIER Patrick - MARCET Philippe - MAROGER Marie-Thérèse - MENIN Elisabeth - MICHEL Jean-Paul - NICOD Françoise - PANNETIER Marie-Christine - PINCOT Christiane - RAYNAUD Marie - SALLARD Nadine - SERIN Ghislaine - SKORA Françoise - SOREL Evelyne - SOUMILLE Françoise - TALASOVA Zuzana - THOME Olivier - THYBERT Sylvie - TRIGO Elisabeth - UGER Fulberte - VELJKOVIC Borka - ZENON Jacqueline.

DIRECTION DES **AFFAIRES SCOLAIRES**